

Les institutions de Bretton Woods et l'Afrique Subsaharienne

Mémoire de géopolitique

du chef de bataillon Benoît VIDAUD

Directeur : Professeur Pascal CHAIGNEAU
directeur du Centre d'Etudes Diplomatiques et Stratégiques (CEDS)

Avril 2002

Fiche de présentation

1. Les institutions de Bretton Woods et l'Afrique Subsaharienne
2. Chef de bataillon Benoît VIDAUD (France)
3. Avril 2002
4. Division C – Groupe C2
5. Synthèse

Le rôle des institutions de Bretton Woods a évolué depuis leur création après la deuxième guerre mondiale. Le FMI (Fonds monétaire international) et la Banque mondiale, contrôlés en grande partie par les Américains, veulent rester des organismes indispensables, mais leurs structures et leurs missions ne semblent pas totalement adaptées aux nouveaux besoins des pays d'Afrique subsaharienne qui représentent la majorité des pays les plus pauvres du monde. De nombreuses réformes apparaissent indispensables si ces institutions financières veulent rester crédibles et jouer un rôle essentiel pour faire diminuer la pauvreté dans le monde.

6. Mots clés : Afrique, FMI, Banque mondiale, économie, souveraineté.

Les institutions de Bretton Woods et l'Afrique Subsaharienne

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

**L'Afrique : Première préoccupation des institutions
de Bretton Woods**

DEUXIEME PARTIE

**Les déficiences des institutions financières
face à la réalité africaine**

TROISIEME PARTIE

Des idées de réforme

GLOSSAIRE

Sigle français	Signification	Sigle anglais	Signification
AFR	Zone Afrique (Banque mondiale)		
AICA	Association internationale des contrôleurs d'assurance		
AID	Association internationale de développement	IDA	<i>International Development Association</i>
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements	MIGA	<i>Multilateral Investment Guarantee Agency</i>
APD	Aide publique au développement	ODA	<i>Official Development Assistance</i>
BCE	Banque centrale européenne	ECB	<i>European Central Bank</i>
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement	EBRD	<i>European Bank for Reconstruction and Development</i>
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement	IBRD	<i>International Bank for Reconstruction and Development</i>
BRI	Banque des règlements internationaux	BIS	<i>Bank for International Settlements</i>
CAT	Consultation d'assistance technique	TC	<i>Technical Assistance Consultation</i>
CDI	Cadre de développement intégré	CDF	
CEI	Communauté des États indépendants	CIS	<i>Community of Independent States</i>
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale	CEMAC	<i>Central African Economic and Monetary Committee</i>
CIRDI	Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements	ICSID	<i>International Center for Settlement of Investment Disputes</i>
CLSF	Comité de liaison avec le secteur financier	FSLC	<i>Financial Sector Liaison Committee</i>
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	UNCTAD	<i>United Nations Conference on Trade and Development</i>

CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international		
COBAC	Commission bancaire d'Afrique centrale		
CODE	Comité pour l'efficacité du développement	CODE	<i>Committee for Development Efficiency</i>
CRG	Compte des ressources générales	GRA	<i>General Resources Account</i>
CRSP	Cadre stratégique de réduction de la pauvreté	PRSP	<i>Poverty Reduction Strategy Paper</i>
CSC	Compte spécial conditionnel	SCA	<i>Special Contingent Account</i>
CSLP	Cadre stratégique national de lutte contre la pauvreté.		
CVS	Compte de versements spécial	SDA	<i>Special Disbursement Account</i>
DDSP	Département du développement du secteur privé	PSDG	<i>Private Sector Development Group</i>
DEO	Département d'évaluation des opérations	OED	<i>Operations Evaluation Department</i>
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté	PRSP	<i>Poverty Reduction Strategy Paper</i>
DTS	Droit de tirage spécial	SDR	<i>Special Drawing Right</i>
DTS	Droits de tirage spéciaux	SDR	
EAP	Zone Asie Orientale et Pacifique (Banque mondiale).		
ECA	Zone Europe et Asie Centrale (Banque mondiale).		
Écu	Unité monétaire européenne	ECU	<i>European Currency Unit</i>
ESSF	Évaluation de la stabilité du secteur financier	FSSA	<i>Financial Sector Stability Assessment</i>
FAS	Facilité d'ajustement structurel	SAF	<i>Structural Adjustment Facility</i>
FASR	Facilité d'ajustement structurel renforcée	ESAF	<i>Enhanced Structural Adjustment Facility</i>
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	GEF	
FFCI	Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus	CCFF	<i>Compensatory and Contingency Financing Facility</i>

FIEC	Fédération internationale des experts-comptables		
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance	PRGF	<i>Poverty Reduction and Growth Facility</i>
FRS	Facilité de réserve supplémentaire	SRF	<i>Supplemental Reserve Facility</i>
FSF	Forum de stabilité financière		
FTS	Facilité pour la transformation systémique	STF	<i>Systemic Transformation Facility</i>
IFI	Institutions financières internationales	IFI	<i>International Financial Institutions</i>
IMA	Institut multilatéral d'Afrique		
LAC	Zone Amérique Latine et Caraïbes (Banque mondiale).		
LCP	Lignes de crédit préventives	CCL	<i>Contingent Credit Line</i>
LIBOR	Taux interbancaire offert à Londres	LIBOR	<i>London Interbank Offered Rate</i>
MCE	Mécanisme de change européen (du SME)	ERM	<i>Exchange Rate Mechanism (of the EMS)</i>
MDD	Mécanisme d'octroi de dons pour le développement	DGF	
MEDC	Mécanisme élargi de crédit	EFF	<i>Extended Fund Facility</i>
MENA	Zone Moyen-Orient et Afrique du Nord (Banque mondiale).		
MFC	Mécanisme de financement compensatoire	CFF	<i>Compensatory Financing Facility</i>
NAE	Nouveaux accords d'emprunt	NAB	<i>New Arrangements to Borrow</i>
NIP	Note d'information au public	PIN	<i>Public Information Notice</i>
NSDD	Norme spéciale de diffusion des données	SDDS	<i>Special Data Dissemination Standard</i>
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	OECD	<i>Organization for Economic Cooperation and Development</i>

OICV	Organisation internationale des commissions de valeurs		
OIT	Organisation internationale du travail	ILO	<i>International Labor Organization</i>
OMC	Organisation mondiale du commerce	WTO	<i>World Trade Organization</i>
ONU	Organisation des Nations Unies	UN	<i>United Nations</i>
PACT	Plan d'action de coopération technique	TCAP	<i>Technical Cooperation Action Plan</i>
PAS	Prêt d'ajustement structurel	SAL	<i>Structural Adjustment Lending</i>
PCR	Prêt-programme concessionnel de réduction de la pauvreté	PRSC	
PEM	Perspectives de l'économie mondiale	WEO	<i>World Economic Outlook</i>
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier	ESAP	<i>Financial Sector Assessment Program</i>
PIB	Produit intérieur brut	GDP	<i>Gross Domestic Product</i>
PNB	Produit national brut	GNP	<i>Gross National Product</i>
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement	UNDP	<i>United Nations Development Program</i>
PPE	Prêt-programme évolutif	APL	
PPTTE	Pays pauvres très endettés	HIPC	<i>Heavily Indebted Poor Country</i>
PSA	Programme spécial d'assistance pour l'Afrique	SPA	
RONC	Rapport sur l'observation des normes et des codes	ROSC	<i>Reports on the Observance of Standards and Codes</i>
SAP	Stratégie d'aide pays	CAS	<i>Country Assistance Strategy</i>
SAS	Zone Asie du Sud (Banque mondiale)		
SFI	Société financière internationale	IFC	<i>International Finance Corporation</i>
SGDD	Système général de diffusion des données	GDDS	<i>General Data Dissemination System</i>
SME	Système monétaire européen	EMS	<i>European Monetary System</i>
TAND	Tableau d'affichage des normes de diffusion des données	DSBB	<i>Data Standards Bulletin Board</i>
UE	Union européenne	EU	<i>European Union</i>

UEM	Union économique et monétaire	EMU	<i>Economic and Monetary Union</i>
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine	WAEMU	<i>West African Economic and Monetary Union</i>
VAN	Valeur actuelle nette	NPV	<i>Net Present Value</i>

INTRODUCTION

En Afrique, 340 millions de personnes, soit la moitié de la population, vivent avec moins de 1 dollar par jour. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans y est de 140 pour 1000 et l'espérance de vie à la naissance de seulement 54 ans. 58% de la population a accès à de l'eau potable. Un africain sur cinq vit dans un pays en conflit.

La pauvreté et le retard de l'Afrique contrastent vivement avec la prospérité du monde développé. La marginalisation constante de l'Afrique par rapport au processus de mondialisation et l'exclusion sociale de la vaste majorité de ses peuples constituent une grave menace pour la stabilité mondiale.

Le FMI (Fonds monétaire international) et la Banque mondiale, à la recherche de nouvelles missions pour justifier leur existence, ont fait du combat contre la pauvreté leur raison d'être. Ces institutions financières ont donc largement évolué depuis leur création en 1944. De la stabilité des changes et l'aide à la reconstruction, elles se sont orientées vers la gestion de la dette du tiers monde et la lutte contre la pauvreté. Cette nouvelle orientation fut prise en 1973, année qui a vu disparaître la stabilité des changes et apparaître les problèmes de surendettement des pays du tiers monde.

L'Afrique a largement profité des différents programmes mis en œuvre par les institutions de Bretton Woods depuis trente ans. Ces différents programmes ont été très critiqués et les résultats ne semblent pas à la hauteur des espérances des bénéficiaires. L'Afrique n'a jamais vraiment décollé et n'a pas cessé d'alourdir sa dette qui représente un poids insupportable pour son économie.

Depuis quelques années les discours des autorités du FMI et de la Banque mondiale se tournent d'avantage vers le secteur humain. Celui-ci attire la part la plus importante des aides octroyées.

Cependant, il ne semble pas que les structures aient vraiment évolué pour être parfaitement adaptées à la nouvelle mission que les institutions se sont fixées. C'est pourquoi des critiques s'imposent pour pouvoir réformer ces institutions et les rendre plus efficaces.

Les pays africains semblent prêts à s'investir pour éradiquer la pauvreté et retrouver la voie de la croissance pour ne pas rester exclus d'une planète en cours de mondialisation. Ils savent que le sauvetage de l'Afrique ne pourra pas se faire sans une forte implication des Etats concernés et une aide massive des pays développés.

C'est donc avec la pleine participation des états africains et dans le respect de leur culture que les institutions financières de Bretton Woods pourront mener à bien leur nouvelle mission.

PREMIERE PARTIE :

L'Afrique : Première préoccupation des institutions de Bretton Woods

Chapitre 1 : L'Afrique : premier consommateur des budgets de l'AID et du FMI

Les crises des années 70 ont amené presque tous les pays africains à adopter des programmes d'ajustement structurel visant à rétablir l'équilibre macroéconomique, améliorer l'affectation des ressources, et relancer la croissance. Ces programmes ont couvert une gamme toujours plus vaste de sujets, mais les réformes les plus profondes concernaient le rétablissement des équilibres macroéconomiques, l'ouverture de l'Afrique aux forces du marché et le renforcement de l'appui à l'initiative privée.

Alors que le volume des prêts a diminué dans toutes les régions, seule l'Afrique continue d'augmenter ses emprunts aux institutions financières. La pauvreté de l'Afrique l'oriente naturellement vers l'AID (association internationale de développement) qui offre les prêts les plus intéressants. Au cours de l'exercice 2000, l'AID a accordé des prêts à hauteur de 4,4 milliards de dollars et l'Afrique, avec 2 milliards de dollars, soit 47% des prêts, est de loin le premier bénéficiaire. Au cours de l'exercice 2001 le Groupe de la Banque mondiale, par le biais de l'AID, a accordé à l'Afrique subsaharienne une aide financière représentant 3,4 milliards de dollars au total, soit un volume en hausse de 56 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette progression des opérations de prêt témoigne de la détermination de la Banque mondiale à s'attaquer au problème de la pauvreté.

L'objectif affiché est de réduire de moitié la pauvreté extrême dans le monde d'ici 2015.

Au cours des trois dernières années, les pays les plus performants ont vu augmenter le volume global de leurs ressources en valeur absolue, malgré la diminution des ressources fournies par l'AID, sorte de prime à la qualité qui a contribué à convaincre les délégués à l'AID de concentrer sur l'Afrique la moitié de la douzième reconstitution des ressources (exercice 00-02). L'amélioration de la gestion économique et de la politique sociale de la région ainsi que les efforts déployés pour concentrer l'investissement public sur l'agriculture et l'environnement, l'infrastructure et le développement humain ont créé des

conditions plus favorables à l'utilisation efficace des ressources de l'AID. Plusieurs pays décidés qui ont sollicité l'assistance de la Banque pour combattre la corruption — le Bénin, le Malawi et l'Ouganda pour n'en citer que quelques-uns — devraient également recueillir les fruits des efforts entrepris sur divers fronts allant de la réforme de la fonction publique, du cadre juridique et du système judiciaire, jusqu'à un soutien apporté aux parlementaires pour promouvoir l'intégrité dans la vie publique.

Les institutions ont pour but de diviser par deux la pauvreté dans le monde. Pour atteindre cet objectif en 2015, une stratégie de réduction de la pauvreté a été mise en place lors de l'assemblée annuelle de la Banque mondiale et du FMI en 1999. La répartition des prêts par secteur a considérablement évolué. Le développement humain est devenu le secteur prioritaire avec presque 40 % des prêts au cours de l'exercice 2000 alors qu'il ne représentait que 5 % des prêts en 1980. Ce secteur comprend l'éducation, la santé, la nutrition et la protection sociale. L'Afrique a fait aussi l'objet d'une aide aux réformes économiques, ainsi qu'au développement du secteur privé (0,7 milliard de dollars). Pour les pays qui ont un accès restreint aux capitaux privés qui financent de plus en plus les infrastructures, l'AID a fourni une aide dans ce secteur pour un montant de 0,6 milliard de dollars pendant l'exercice 2000.

Ces aides viennent financer des programmes mis au point par les pays concernés en collaboration avec la Banque mondiale.

I Les aides de l'AID

A/ Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP)

En application d'un ambitieux programme lancé en décembre 1999, les opérations d'allégement de dette et les prêts concessionnels de la Banque et du Fonds monétaire international sont désormais fondés sur les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) élaborés par les pays. Ce nouveau programme est né de l'inquiétude croissante manifestée par plusieurs pays face à la lenteur des progrès enregistrés dans la lutte contre la pauvreté. À l'issue de consultations intenses entre des gouvernements nationaux, la Banque, le Fonds, les institutions des Nations unies, les banques régionales de développement, les ONG et des groupes confessionnels, il a été décidé lors des Assemblées annuelles de la Banque et du Fonds de septembre 1999 de renforcer et d'accélérer l'allégement de dette accordé au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et de veiller à ce que l'utilisation des ressources ainsi libérées soit guidée par les stratégies de réduction de la pauvreté. Sur le fond, les CSLP font valoir qu'il faut :

- Comprendre la nature et la répartition de la pauvreté, ainsi que les liens entre croissance et recul de la pauvreté.
- Identifier les actions publiques ayant le plus fort impact sur la pauvreté.
- Définir et suivre les indicateurs de résultats.

Deux CSLP ont été présentés durant l'exercice 2000 par le Burkina Faso et l'Ouganda.

B/ Le Cadre de développement intégré (CDI)

Les CSLP appliquent en réalité les principes du Cadre de développement intégré (CDI), une approche du développement introduite par la Banque durant l'exercice 99 qui a déjà été adoptée par plusieurs pays. Le programme CSLP mettra à profit les précieuses leçons tirées de l'application du CDI dans les pays pilotes. Il s'articule autour des principes suivants :

Le pays est maître de sa stratégie de développement. Il s'agit d'une stratégie globale qui tient compte des multiples aspects de la pauvreté et de la nécessité d'intégrer les actions d'ordre institutionnel, structurel et sectoriel dans un cadre macroéconomique cohérent.

Cette stratégie s'inscrit dans une perspective à long terme.

Elle est élaborée et mise en œuvre en partenariat, l'appui des bailleurs de fonds se fonde désormais sur les CSLP.

Elle vise à obtenir des résultats sur le terrain.

Cinq pays d'Afrique subsaharienne (la Côte d'Ivoire, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Ghana et l'Ouganda) appliquent le CDI à titre pilote.

Les principaux programmes de l'exercice 2001 sont les suivants :

Le programme plurinational de lutte contre le VIH/SIDA en Afrique (PPS) : Ce programme de 500 millions de dollars témoigne de l'engagement pris par l'institution d'intensifier la riposte à l'épidémie en Afrique au cours des trois prochaines années. Utilisés dans le cadre d'accords de crédit types de l'AID, ces fonds seront affectés à différents projets nationaux montés par les pays pour lutter contre le VIH/SIDA. Durant l'exercice 01, un financement total de 287,2 millions de dollars a été engagé en faveur de sept pays.

Le crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté en Ouganda (PRSC) :

L'Ouganda a bénéficié d'un crédit de 150 millions de dollars pour financer la mise en œuvre de la stratégie élaborée par le gouvernement pour réduire la pauvreté, qui vise à améliorer la prestation de services de base à la population. L'Ouganda est le premier pays à bénéficier de ce nouvel instrument de prêt de la Banque mondiale conçu pour financer des stratégies complètes de réduction de la pauvreté (DSRP). À l'heure actuelle, 26 pays africains progressent sur la voie qui mène à la maîtrise de leur programme de développement grâce au DSRP, qui s'appuie sur un processus de concertation nationale et bénéficie du soutien des partenaires de développement.

Le projet régional de facilitation du commerce :

L'AID a accordé pour la première fois un crédit d'un montant total de 110 millions de dollars à l'appui de garanties contre les risques politiques pour promouvoir le crédit commercial au Burundi, au Kenya, au Malawi, en Ouganda, au Rwanda, en Tanzanie et en Zambie. Ces sept pays s'emploieront à réduire la pauvreté grâce à une croissance tirée par le secteur privé et de meilleures possibilités d'accès aux ressources nécessaires pour financer des transactions productives et les échanges internationaux. Le Projet régional de facilitation du commerce s'inscrit également dans le droit fil des activités d'intégration

régionale du marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). Bien qu'initialement limitée à sept pays, la portée de ce projet pourra être étendue pour couvrir tous les pays africains admis à bénéficier des crédits de l'AID.

Les crédits supplémentaires pour hausse des prix pétroliers :

Suite à la flambée des prix du pétrole et aux autres pertes résultant de la détérioration des termes de l'échange, la Banque a approuvé l'octroi d'une aide totalisant 155 millions de dollars à sept pays africains (Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, Ouganda et Zambie). Sous l'effet du choc pétrolier, ces pays se sont en effet trouvés confrontés à un déficit de financement imprévu de leurs programmes d'ajustement.

La liste des programmes financés au cours de l'exercice 2000 se trouve en annexe 1.

II Les aides du FMI

Le FMI a réorienté ses missions depuis la fin de la stabilité des taux de change. Il surveille les systèmes financiers et gère la dette du tiers monde. Pour cela il dispose de différents instruments (annexe 2) qui représentent des crédits de prêts aux pays membres ; Les "facilités d'ajustement structurel" puis "facilités d'ajustement structurel renforcé" ont laissé la place aux "facilités de réduction de la pauvreté et pour la croissance" (FRPC). Ces changements traduisent une évolution des prêts vers le secteur des ressources humaines qui reçoit aujourd'hui la majorité des aides.

L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

Lors de l'Assemblée annuelle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international qui s'est tenue en septembre 1999, dans la foulée de consultations poussées sur ce thème à l'échelon mondial, le dispositif d'allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) lancée par la Banque et le Fonds en 1996 a été renforcé en vue de fournir un allègement plus important, plus large et plus rapide. Ce renforcement multipliera par deux l'aide prévue au titre du dispositif initial, accélérera les allègements de dette et resserrera le lien entre ces allègements et le recul de la pauvreté. L'Initiative PPTE renforcée a été activement mise en œuvre durant l'exercice 00; des engagements d'allègement de dette ont ainsi été pris pour sept pays dont six africains (Bolivie, Burkina Faso, Mauritanie, Mozambique, Ouganda, Sénégal et Tanzanie), qui représenteront au bout du compte un allègement de 8,4 milliards de dollars en valeur

nominale de la part de tous les créanciers. Compte tenu des engagements déjà pris pour la Bolivie, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Guyana, le Mali, le Mozambique et l'Ouganda en vertu du dispositif initial, l'allégement fourni par l'ensemble des créanciers au titre de l'Initiative représente environ 14 milliards de dollars au total. À l'issue du processus, l'allégement fourni par tous les créanciers participant à l'Initiative PPTTE pourrait totaliser plus de 50 milliards de dollars, dont près de 11 milliards fournis par la Banque (selon les prévisions établies au 30 juin 2000). Couplée aux mécanismes classiques d'allégement de la dette, l'Initiative PPTTE permettra de réduire de plus de moitié l'en-cours de la dette d'une trentaine de pays africains réunissant les conditions requises. Seuls les pays les plus pauvres ayant atteint un degré d'endettement insupportable peuvent bénéficier d'un allégement.

Chapitre 2 : Des résultats très décevants

Depuis les années 70, l'ajustement structurel a permis à de nombreux pays de progresser dans la voie de la stabilisation macroéconomique surtout depuis 1994. L'Afrique s'est également ouverte de façon plus marquée aux forces du marché. La plupart des prix ne sont plus contrôlés et les offices de commercialisation ont été éliminés. Dans de nombreux pays africains, la privatisation s'est accélérée et est désormais plus largement acceptée. Mais il faut reconnaître que les réformes restent incomplètes.

Une estimation de l'efficacité des programmes d'ajustement a permis de montrer que 61 % des projets ont donné satisfaction en 99 au lieu de 68 % en 94. Ce taux est à 80 % dans le reste du monde.

Il suffit de constater les problèmes économiques et sociaux de l'Afrique subsaharienne pour mesurer l'échec de ces différents programmes.

I Au niveau économique

L'économie était, jusqu'à ces dernières années, le secteur privilégié des programmes d'ajustement. Les équilibres macroéconomiques demeurent fragiles même dans les pays qui ont poussé plus loin la réforme. De nombreuses économies africaines ont été en chute libre pendant les premières années de 1990 et la reprise économique n'est toujours pas sensible.

Sans une croissance forte, la pauvreté ne peut être endiguée.

A/ Une croissance insuffisante

Dans beaucoup de pays africains, le revenu par habitant reste en deçà de ce qu'il était lors de l'indépendance, il y a 20 ou 30 ans.

Depuis 1995 la croissance médiane est d'environ 4% par an. Cependant, seul un petit nombre de pays comme le Botswana et l'Ouganda ont durablement atteint un taux de croissance dont on puisse attendre un recul sensible de la pauvreté dans les dix années à venir. L'Afrique doit porter sa croissance à plus de 7% par an pour pouvoir réduire de moitié l'emprise de la grande pauvreté d'ici 2015. De plus, cette croissance devra être diversifiée et équitablement partagée.

Mais pour cela, l'Afrique doit d'abord rétablir la paix qui est une condition nécessaire à la croissance. En effet, aujourd'hui, un africain sur cinq se trouve dans un pays en proie à la violence. Sur 34 pays actuellement en guerre, 17 appartiennent à l'Afrique subsaharienne. De plus, depuis quelques années, on note un attentisme des investisseurs étrangers privés. Ils ont investi en Afrique entre 1980 et 1996, 2% du total mondial contre 30% pour l'Asie.

B/ Un secteur agricole en crise

La faible productivité de l'agriculture se répercute sur l'ensemble de l'économie car l'agriculture de rente procure 30% des recettes d'exportation de l'Afrique ; elle est la principale source de recettes parafiscales pour la majorité des États.

C/ Un secteur minier et énergétique en perte de vitesse

Le secteur minier et énergétique représente deux tiers des exportations africaines, mais se font jour un déclin du poids économique de l'Afrique dans l'économie minière mondiale et une baisse de rentabilité des principales mines. La part du secteur tertiaire est de 40% du PIB depuis les indépendances et l'emploi tertiaire est passé, entre 1960 et 1990, de 13% à 22,5%. Par manque de réseaux d'infrastructures et de transports, les économies africaines sont constituées en sous-systèmes peu communicants au niveau des flux, des prix et des informations. Elles sont contraintes par les rationnements : du crédit, de devises, d'intrants. Les agents privés ont tendance à replacer leur épargne, par voies parallèles, à l'extérieur.

D/ Le service de la dette

Le choc inflationniste au premier boom pétrolier a facilité l'accès aux capitaux extérieurs. Les pays africains sont alors tombés dans un processus d'endettement permanent. Les économies européennes représentent plus des deux tiers des échanges commerciaux de l'Afrique.

Les exportations des pays d'Afrique subsaharienne s'élevaient à 3,1% des exportations mondiales en 1970, elles ne représentaient plus que 1,7% en 1986 et 1% en 2000 (dont plus de 40 % pour le seul pétrole).

La dette extérieure a triplé entre 1980 et 1998 ; elle est passée de 97% à 177% des exportations de biens et services, et de 27% à 61% du PNB. Les pays les plus touchés ont été les pays à revenu intermédiaire subissant la baisse des cours des matières premières ainsi que les pays pauvres lourdement endettés.

E/ Baisse de moitié du pouvoir d'achat extérieur depuis 1980

Pour l'Afrique subsaharienne, après avoir été multiplié par plus de trois dans les années 1970, le pouvoir d'achat extérieur s'est effondré de 40 % au cours des années 1980, et a continué à se contracter (-7 %) au cours de la décennie 1990-1999, alors qu'il a augmenté de 70 % dans les autres pays en voie de développement.

F/ Baisse des exportations

Les réformes du commerce et des marchés ont moins progressé que dans les pays plus ouverts concurrents de l'Afrique.

Depuis 1980, les exportations de biens et services de l'Afrique subsaharienne ont diminué de 46 % en dollars constants alors que les ventes des autres pays en voie de développement progressaient de 63 % dans la dernière décennie.

II Au niveau humain et social

Les institutions de Bretton Woods, reconnaissent que les deux décennies de programmes d'ajustement structurels qu'elles ont imposées ont débouché sur une déstabilisation sociale de l'Afrique subsaharienne¹.

¹ 21 Janvier 2000 – INTERNATIONAL (humanité) « FMI-Afrique : Constat d'échec »

La santé, l'éducation, les infrastructures furent et restent sacrifiées au nom du service de la dette quand ce n'est pas au profit de dépenses d'armement ou des célèbres "éléphants blancs", ces chantiers aussi démesurés qu'inutiles.

Même lorsque la croissance et la stabilité sont au rendez-vous, elles seront remises en cause si les Africains n'ont pas un meilleur accès à la santé, à l'éducation et au savoir. Lorsque l'on considère les mesures adoptées conditionnant directement le bien-être, force est de constater que l'Afrique demeure largement à la traîne du reste du monde.

A/ Une scolarisation très faible

Malgré les efforts déployés pour promouvoir la scolarisation, le nombre des enfants en âge de fréquenter l'école primaire, mais non scolarisés, est plus important qu'il ne l'était en 1990. Dans 14 pays d'Afrique, moins de 60 % des enfants vont à l'école.

B/ L'épidémie du SIDA : le fléau de l'Afrique

Nulle part, l'impact du VIH/SIDA n'est aussi dramatique qu'en Afrique subsaharienne. Quasiment inconnu il y a une génération, le sida est aujourd'hui la principale menace qui pèse sur le développement de la région. Parce qu'il tue un grand nombre d'adultes au beau milieu de leur vie professionnelle et de leur vie de parents, il décime la population active et en particulier les couches les plus instruites, désintègre et appauvrit les familles, crée des millions d'orphelins et détruit le tissu communautaire. Le sida prélève un tribut sans précédent et ses effets sont dévastateurs, quelle que soit la mesure utilisée pour les évaluer.

Plus de 11 millions d'Africains sont déjà morts, et 22 millions vivent aujourd'hui porteurs du VIH/SIDA, soit les deux tiers des cas signalés dans le monde et 8 % de la population africaine de plus de 18 ans. Les zones les plus fortement touchées sont les pays du sud de l'Afrique avec des taux entre 20 et 30 % de la population de plus de 18 ans (annexe 3).

C/ Le poids de la démographie

De 210 millions d'habitants en 1960, la population africaine est passée à près de 700 millions en l'an 2000 et sera de 1,3 milliards en l'an 2025. Le taux annuel de croissance est proche de 3%. 45% des Africains ont moins de 15 ans. La question majeure est moins

celle de la surpopulation globale que celle des rythmes de croissance qui rendent nécessaires des investissements démographiques difficilement supportables par l'économie. La pression démographique favorise la dégradation de l'environnement. Historiquement, l'Afrique subsaharienne n'est pas, sauf exception, caractérisée par une forte émigration hors d'Afrique. La migration interne est par contre un phénomène permanent de la dynamique des sociétés africaines. Urbanisée à moins de 10 % il y a 30 ans, l'Afrique a un taux d'urbanisation moyen supérieur à 35% en 2000.

Ainsi, malgré l'effort très important consenti par les institutions de Bretton Woods au profit de l'Afrique, le continent a poursuivi sa chute dans la pauvreté. Même s'il n'est pas possible de savoir dans quel état elle se trouverait sans cette aide, on peut tout de même affirmer que les résultats n'ont pas été au niveau des espérances des pays concernés et des institutions internationales.

DEUXIEME PARTIE :

Les déficiences des institutions financières face à la réalité africaine

L'absence de résultat dans les actions des institutions financières provient à la fois des structures et des politiques des institutions elles-mêmes, de la situation catastrophique de l'Afrique, et de son incapacité à se prendre en charge.

Les institutions financières ayant modifié leurs missions à partir des années 70 sans changer de structure, il est normal qu'apparaissent des dysfonctionnements qui nuisent à l'obtention de résultats significatifs.

Chapitre 1 : Un fonctionnement peu démocratique

« Transparence, démocratie : les IFI¹ aussi ! » est le slogan d'une campagne de critiques d'un collectif d'associations² qui résume bien les nombreuses critiques lancées contre le FMI et la Banque Mondiale.

I L'Afrique mal représentée

Le nombre de voix accordé à chaque pays est fonction de la quote-part qui lui est attribuée. Cette quote-part est donc déterminante pour la position de chaque Etat membre dans l'institution : elle détermine son influence sur les décisions et établit le montant de crédit qu'il peut obtenir. Une formule de calcul est mise au point à Bretton Woods afin de fixer les quotes-parts au prorata des caractéristiques économiques de chaque Etat membre.

Chaque Etat se voit attribuer un minimum de 250 droits de vote auxquels vient s'ajouter une voix supplémentaire pour chaque tranche de 100.000 DTS (droits de tirage spéciaux) de quote-part versée. En fonction des décisions et de leur importance, la majorité à obtenir peut être de 50%, 70% ou 85% pour les décisions qui engagent l'avenir du Fonds.

¹ Institutions financières internationales

² *Agir-ici, AITEC (Association internationale de techniciens, experts et chercheurs) et CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement).*

Ce système accorde une influence très forte aux Etats-Unis et un poids très faible aux pays du Sud en général et à l'Afrique en particulier. En 2000 les Etats-Unis disposaient de 17,35% des droits de vote. La France en possédait 5% et se situait à la sixième place alors que le Gabon n'en disposait que de 1%. Cette hégémonie financière des Etats-Unis n'est pas nouvelle et elle était déjà critiquée en 1945 par M. Gaston Defferre devant l'Assemblée nationale¹.

Seule l'Union européenne peut représenter un contre pouvoir de décision avec une minorité de blocage de 15%, mais son influence n'est pas encore à la mesure des moyens financiers qu'elle consacre à l'aide au développement.

Une réflexion est actuellement menée pour accorder une plus grande place aux pays émergents. Cela est souhaitable mais ne résout pas les problèmes des pays les plus pauvres qui n'ont donc aucun pouvoir décisionnel alors qu'ils font l'objet de la majorité des actions des institutions.

II Une organisation centralisée et coûteuse

Le FMI et la Banque mondiale sont des structures de taille importante qui emploient respectivement 2300 et 9000 personnes. Il est clair qu'une organisation excessivement centralisée est éloignée de la réalité des pays concernés par les programmes de mise en œuvre. Or, la plus grande partie du personnel de la Banque était, jusqu'à une période récente, concentrée à Washington, au lieu du siège de l'institution. Une décentralisation a été menée en 1997 par le président Wolfensohn, mais les effectifs du siège n'ont été que faiblement réduits, passant de 7089 à 6962 entre 1997 et 2000. Au total, sur cette même période, les charges salariales de personnel de la Banque ont augmenté de 27% ! Pour pallier à ce manque de décentralisation, la Banque cherche à trouver des relais d'action sociale en s'appuyant sur les ONG qui ont une réelle compétence au plan local. Mais cette action des ONG ne doit pas masquer la réelle nécessité de réformer l'institution trop centralisée.

¹ M. Gaston Defferre déclarait devant l'Assemblée Nationale constituante : « *l'on peut craindre que l'État le plus riche, les États-Unis d'Amérique, établisse par-là une hégémonie financière dont nous savons qu'elle est aussi redoutable qu'une hégémonie militaire* ».

III Une transparence déficiente

Le caractère démocratique du fonctionnement des institutions financières est conditionné par leur transparence. Des efforts ont été réalisés en matière de diffusion de document et d'information au public et les sites internet des institutions en sont un bon exemple. Cependant, l'opinion publique conserve une image d'institutions discrètes, voire secrètes. La commission Meltzer¹ (annexe 4) critique en particulier, le manque de transparence de la comptabilité du FMI qui ne permet pas aux Etats membres de disposer d'une vision claire de la situation financière de l'institution. Un renforcement et une externalisation de l'évaluation des activités de la Banque mondiale et du FMI seraient souhaitables même si des organismes d'évaluation existent déjà . A la Banque mondiale c'est le département d'évaluation des opérations (OED) qui analyse, en particulier, l'adaptation du retour sur expérience et encourage le développement des capacités d'évaluation dans les pays membres.

Au sein du FMI, une évaluation externe des activités de surveillance a été réalisée en septembre 1999. Un bureau indépendant d'évaluation a ainsi été créé.

Chapitre 2 : Des interventions contestées

Longtemps critiquées sur les résultats des politiques qu'elle ont encouragées, les institutions de Bretton Woods ont récemment cherché à adapter leurs interventions avec des notions de "lutte contre la pauvreté" et de "bonne gouvernance". Ces nouveaux concepts ont donné naissance à de nouveaux outils d'intervention mais les finalités des politiques menées sont-elles différentes ?

I Les PAS : des critiques anciennes

Les programmes d'ajustement structurel ont longtemps privilégié les privatisations, l'ouverture des marchés, le rétablissement à tout prix des grands équilibres macroéconomiques, etc. De nombreuses organisations non gouvernementales considèrent que ces mesures ne sont pas traduites par un réel développement économique mais plutôt par une privatisation des ressources naturelles et une décomposition des structures étatiques, à l'origine d'une déstructuration des échanges internes.

¹ Commission sur les institutions de Bretton-Woods qui a rendu son rapport en mars 2000.

A/ Une politique économique irréaliste

1/ Des versions simplifiées des modèles théoriques

Fondés sur la doctrine libérale, les programmes d'ajustement structurel peuvent se réduire à un ensemble de mesures qui se caractérisent par la prépondérance accordée aux critères économiques et financiers sur les critères humains et environnementaux.

Le principe du discours sur les réformes est celui de la recherche de la simplicité à tout prix dans les modèles théoriques économiques. Ceci est bien évidemment contraire à ce qu'enseigne la science économique. Ceci est particulièrement visible quand la Banque mondiale définit concrètement les mesures de libéralisation. Par exemple, le choix d'un tarif douanier uniforme ne peut être justifié par les théories économiques¹.

La simplicité requise pour la mise en œuvre des réformes nécessite une justification théorique. Cette dernière réside donc, comme on vient de le voir, dans l'adhésion à des modèles ou à des principes et hypothèses simples, dans le rejet de modèles, de théories et hypothèses complexes, etc. Mais elle provient également de choix et d'interprétations opérés à l'aide d'arguments non théoriques. Le Rapport sur le développement dans le monde de 1987 s'inscrit ouvertement dans cette orientation. « Il faut abaisser les taux de protection et les simplifier. Plus le système est simple, mieux cela vaut »². Ce sont en effet souvent des arguments empiriques qui emportent la décision. L'évaluation de la situation doit être simple³, la conception de la politique commerciale extérieure doit être simple⁴, la mise en œuvre des réformes doit être simple⁵.

2/ Des arguments non pertinents

Une façon de simplifier le discours consiste à utiliser, systématiquement, l'argument des risques et dangers des effets pervers et latéraux : d'une part, pour rejeter des solutions plus fines et complexes aux effets nécessairement plus diffus et variés ; d'autre part, pour présenter ces effets pervers et latéraux comme plus influents que les effets directs des mesures discutées. Par exemple, le principe de la protection des industries naissantes est

¹ Voir, par exemple, Habeger, 1990 ; ou Greenaway & Milner, 1993.

² World Bank, 1987, p.197.

³ D'où le refus d'admettre que certains marchés sont non concurrentiels ou que les prix ne sont pas flexibles.

⁴ D'où le rejet de politiques commerciales extérieures qui exigeraient des « connaissances démesurées ».

⁵ D'où le rejet de mesures fines, sélectives, particulières, partielles, etc. et la préférence pour la dévaluation sur toute autre politique économique extérieure.

reconnu par la Banque mondiale, mais il est rejeté au nom de « l'expérience »¹ : la protection aurait le plus souvent été détournée de son objectif initial et ces interventions auraient donc finalement fait plus de mal que de bien.

Enfin, les jeux de mots ne sont pas sans influence dans la construction d'un discours simple. Il y a assimilation abusive des mots, et les exemples de ce genre de confusion sont nombreux. Si des mesures sont « sélectives » et «non globales», elles sont «inefficaces» et «sources de rentes». Le caractère «discrétionnaire» des mesures de politique économique est assimilé à de la «corruption». Il y a équivalence entre «distorsion», d'une part, et «Etat» ou «mesure de politique économique», d'autre part. Le glissement est quasi systématique de «politique économique» et «intervention de l'Etat» à «gaspillage», «inefficacité» et «non-productivité». Et ces jeux de mots, qui comprennent également l'utilisation de termes au sens vague et subjectif comme «naturel/artificiel» ou «bon/mauvais» , participent à la construction du discours simple, en permettant des glissements dans le raisonnement.

B/ Une ingérence colonialiste

1/ Aucune prise en compte de la spécificité de l'Etat africain

La première conséquence imprévue des interventions de la Banque mondiale est un véritable pied de nez à l'histoire économique : les significations et les conséquences des réformes de libéralisation sont moins économiques que sociales et politiques. C'est la méconnaissance, par l'institution internationale, de la spécificité de l'Etat et du politique en Afrique qui explique ce basculement. Il est inutile d'entrer dans le débat, bien documenté, sur la nature de l'Etat en Afrique : il est désormais acquis, au sein de la communauté africaniste, que l'Etat n'est pas « importé » et qu'il existe une historicité de l'Etat en Afrique, même et surtout si celui-ci prend des formes spécifiques et originales et si le processus de formation se poursuit aujourd'hui, notamment à travers les crises et les guerres. Or, la méconnaissance de ces débats et travaux a des conséquences très importantes en matière d'économie politique. En effet, dans le processus de formation de l'Etat africain, toute opportunité mérite considération aux yeux de la classe politique. Autrement dit, formation de l'Etat et formation de l'économie nationale sont indissociables. La recherche de ressources, économiques et financières, mais aussi politiques et sociales, est nécessaire dans cette situation où tout se négocie, où les conflits sont permanents et où l'instabilité caractérise l'environnement : c'est cette autre dimension de

¹ Voir par exemple World Bank 1987 ou 1989.

la « politique du ventre », qui dépasse la seule facette de l'enrichissement et de la corruption. L'instabilité récente (à la suite de l'indépendance, de la crise économique et, dans certains pays, de la guerre ou de la montée de la violence) a renforcé les tendances de long terme à la prolifération des réseaux sociaux et économiques et à des appartenances diverses : il est plus important de renforcer ses capacités à participer, à influencer les négociations et les compromis et à mobiliser ses alliés et soutiens potentiels que d'acquérir des ressources qui ne sont pas immédiatement profitables et surtout qui ne sont pas flexibles.

2/ Renforcement informel des régimes en place

Une autre conséquence involontaire des actions de la Banque mondiale est tout aussi éloignée de ce que lui permettent ses statuts officiels. En s'insérant dans le jeu politique sans vouloir ni le dire ni le faire, elle contribue au renforcement des régimes en place. Ce constat, bien que discuté, est souvent retenu : en acceptant la primauté des structures et des institutions existantes et en étant incapables de promouvoir de véritables sociétés civiles et politiques, les appuis financiers et humains des bailleurs de fonds s'avèrent le plus souvent être des outils de préservation des élites et des gouvernements en place. Mais il est rarement noté que ce soutien involontaire s'opère du côté de l'« ombre », en renforçant les tiges « informelles » et souterraines de l'Etat.

Les bailleurs de fonds s'empêchent de voir les effets réels de leurs actions. Cela étant, ces actions produisent, malgré elles, du politique et s'insèrent dans les jeux locaux. Si ce comportement s'explique aisément (chaque bailleur de fonds obéit à une, voire des logiques qui lui est (sont) propre(s) et qui diffère(nt) de celle(s) de ses partenaires africains ; la connaissance que chacun a des autres est biaisée), il n'en demeure pas moins que les malentendus qui en découlent ne sont souvent opératoires que pour les acteurs déjà les mieux insérés dans le jeu socio-politique africain. Ainsi les mesures purement techniques destinées à éliminer la fraude douanière (informatisation, restructuration de l'administration, développement des techniques de répression, appel à des sociétés privées de surveillance) produisent des résultats particulièrement décevants en matière économique : c'est qu'elles ne prennent pas en compte les phénomènes sociaux et politiques sous-jacents à ces trafics. Aussi ces mesures techniques favorisent-elles les acteurs les plus capables et les plus habiles à saisir les nouvelles modalités d'accumulation, à agir politiquement et à déplacer les techniques de fraude. Ces réformes consciemment apolitiques ont donc pour effet latéral de contribuer au renforcement de la position des élites dans l'économie, mais un renforcement informel et occulte.

La condamnation et la répression, par les nouvelles normes, de pratiques au cœur du jeu politique amènent les détenteurs du pouvoir à déplacer leurs stratégies d'accumulation vers des modalités plus cachées.

Le rôle de la Banque mondiale est étonnamment ambigu : d'un côté, elle déploie une action résolument et sincèrement réformatrice, mais, de l'autre, elle soutient les élites en place dont elle critique pourtant la gestion, à défaut de la politique; elle a des pratiques qui contribuent à saper les traditionnelles bases matérielles du gouvernement, et donc sa capacité à mettre en œuvre les réformes; elle participe au basculement vers l'illégalité. On retrouve, en des formes bien entendu différentes, les ambiguïtés dénoncées, au tournant du siècle, par les gouvernants d'Afrique du Nord, à la veille de la décolonisation.

II Nouvelles orientations ou nouvelle rhétorique

Face aux nombreuses critiques formulées à l'encontre des interventions des institutions de Bretton Woods, la Banque mondiale et le FMI ont adopté en septembre 1999 une nouvelle approche de la réduction de la pauvreté. De plus la notion de "bonne gouvernance" est devenue incontournable dans tous les discours mais ne semble pas faire référence à des idées précises et concrètes.

La modification essentielle dans la conception et le suivi des stratégies de lutte contre la pauvreté est que les populations concernées y sont maintenant associées.

A/ Lutte contre la pauvreté (commission Meltzer)

La commission Meltzer considère que la rhétorique de la Banque mondiale sur la lutte contre la pauvreté n'apparaît pas dans les projets qu'elle met en œuvre puisque 70 %, en moyenne, de ses ressources libres bénéficient à onze pays émergents ayant accès au marché privé des capitaux.

L'initiative en faveur des PPTTE illustre à maints égards les nombreuses incohérences, voire contradictions, des interventions du FMI et de la Banque mondiale en matière d'allègement de la dette.

Tout d'abord, cette procédure présente des lourdeurs importantes et fut l'objet de critiques du secrétaire général des Nations Unies¹ qui l'a jugée « incommode et coûteuse ».

¹ A propos de la résolution 54/202 du 22 novembre 1999 lors de la 55^{ème} session des Nations Unies.

De plus, elle fait apparaître des incohérences dans les critères d'éligibilité des pays bénéficiant de l'initiative PPTTE. Vingt pays, au total, devraient ainsi bénéficier de l'initiative dans sa configuration actuelle : c'est beaucoup et c'est peu. Dans cette configuration, Haïti est l'un des pays les plus pauvres du monde mais pas assez endetté d'après la Banque mondiale tandis que le Nigeria est très fortement endetté mais pas assez pauvre.

De plus, de nombreuses associations revendiquent que l'allègement de la dette ne soit pas financé sur les ressources de l'aide publique au développement. Dans le cas contraire l'impact pour les pays bénéficiaires pourrait être nul, voir négatif.

Les conditionnalités associées à cette initiative sont aussi très contestées. Elles justifient de nouveaux délais qui alourdissent encore la procédure. De nombreuses ONG s'inquiètent d'ailleurs des retards pris dans le processus d'allègement de la dette qui risque, à terme, de le rendre moins crédible.

En plus de l'abandon de toute conditionnalité, la commission Meltzer recommande que le FMI restreigne ses prêts à la provision de liquidités de court terme et mette fin à ses prêts de long terme visant notamment à réduire la pauvreté.

La critique principale porte sur l'élargissement progressif du champ d'intervention des institutions financières internationales et leur tendance à développer des actions dans des domaines de plus en plus variés. La commission considère ainsi, que le FMI a outrepassé son mandat originel, dans la mesure où il va au-delà du soutien en devises à court terme destiné à corriger des déséquilibres de balances des paiements, et opère désormais comme gestionnaire de toutes les crises et prêteur à long terme pour les pays en développement et en transition. En outre, il intervient de plus en plus comme conseiller auprès de nombreux pays et comme collecteur et diffuseur de données. S'agissant de la Banque mondiale, la commission estime que l'extension de ses programmes est réalisée au détriment des projets initiés par les banques régionales de développement.

En ce qui concerne la Banque mondiale, le dernier rapport du Gouvernement français précise, en réponse aux propositions de la commission Meltzer, que la Banque doit se concentrer davantage sur les pays les plus pauvres qui n'ont pas accès au marché des capitaux ainsi que sur le financement du développement à long terme, en laissant le FMI conduire les opérations d'urgence. Ces positions, qui paraissent faire l'objet d'un relatif consensus, vont dans le bon sens car elles cherchent à recentrer la Banque mondiale sur ses missions premières.

B/ Bonne gouvernance

Cette expression fait référence à divers aspects de la vie publique dans une société démocratique : respect de l'Etat de droit, gestion efficace et équitable des dépenses publiques (bonne administration), responsabilité des dirigeants politiques et transparence. La Banque mondiale et le FMI font systématiquement référence à cette notion pour justifier le renforcement des contrôles de l'utilisation des ressources prêtées et les sanctions contre les manquements des Etats membres.

1/ Néocolonialisme ?

Cette orientation traduit une prise en compte nouvelle de la dimension politique et institutionnelle du développement, jusqu'à présent largement ignorée. La notion de «bonne gouvernance» présente l'intérêt d'intégrer cette dimension dans les programmes mis en œuvre, sans pour autant préjuger de la forme politique des régimes en place, ce qui ne manquerait pas d'être interprété comme une tentative d'ingérence inacceptable pour les Etats. Une certaine méfiance demeure cependant, dont le député Jean-Claude Lefort¹ se fait l'écho : «Autant cette thématique séduit une partie de l'opinion publique des pays industrialisés, autant elle suscite la méfiance des pays en développement. Ceux-ci craignent de se voir imposer de l'extérieur des modèles de gouvernance, dont l'accumulation et les effets sur leurs économies et leurs sociétés, s'apparenteraient à du néocolonialisme».

De fait, on ne voit pas de changements dans la vision qu'ont les institutions de Bretton Woods des aspects institutionnels et du rôle de l'Etat. Comme le montre clairement les documents émanant de ces institutions, l'objectif essentiel reste la promotion du secteur privé.

Le discours de la Banque mondiale est toujours incapable d'entrer dans le débat sur la nature et le fonctionnement de l'Etat. La politique est toujours traitée de façon technique et déterministe. Dès que le pays est classé dans la catégorie des "Etats à faible capacité", la Banque mondiale sait ce que l'Etat de ce pays doit faire et ne pas faire, elle fixe les priorités et définit les fonctions de l'Etat.

¹ *auditionnées par la commission des Finances de la Chambre des communes, The International Monetary Fund, Third Report, 15 février 2000.*

Ni la Banque mondiale ni le FMI ne disposent, en effet, des ressources nécessaires pour développer une analyse approfondie des conditions politiques et sociales permettant de s'assurer de l'efficacité du soutien financier qu'ils apportent aux pays. Dès lors, «si les principes d'une action politique des institutions de Bretton Woods paraissent acceptables, les conditions actuelles de leur application relèvent de jugements qui restent limités aux considérations économiques et idéologiques qui marquent leurs interventions depuis près de vingt ans»¹.

Chapitre 3 : Des contours mal définis

Le FMI et la Banque mondiale cherchant à s'accaparer les notions d'aide au développement international, occultent le rôle très important des agences spécialisées des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.

I Un risque de chevauchement entre FMI et banque mondiale

A la sortie de la conférence de Bretton Woods, le rôle de chacune des deux institutions était bien défini. Elles se sont développées selon des logiques indépendantes et aujourd'hui la pratique montre que la complémentarité des deux institutions n'est plus aussi nette.

Certaines compétences se recoupent, comme le secteur financier.

Les aides sous formes de prêts d'ajustement structurel de la Banque mondiale sont similaires aux actions du FMI.

D'autres compétences ne sont pas partagées et des actions sont menées dans des domaines que l'institution financière ne maîtrise pas parfaitement. La mise en place, par le FMI, de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, s'inscrit dans un secteur où le Fonds ne dispose pas de réelle expertise.

On peut également noter des divergences de diagnostic ou de conditionnalité comme, par exemple les analyses différentes du FMI et de la Banque mondiale sur le rythme de privatisation de la société ivoirienne de raffinage. Ces divergences peuvent être très

¹ Voir « *Analyse critique du deuxième rapport du Gouvernement au Parlement sur les institutions financières internationales* ».

problématiques dans les domaines de compétences partagées, tels que le secteur financier ou l'initiative PPTE.

II Une relation ambiguë avec les agences des nations unies

Les Nations Unies disposent de différentes institutions consacrées à la promotion du développement et l'on peut se demander de quelle manière leurs actions sont coordonnées avec celles des institutions de Bretton Woods.

A/ Une relation déséquilibrée

Les moyens dont disposent le FMI et la Banque mondiale sont très supérieurs aux budgets des agences onusiennes alimentés par la contribution volontaire des membres. De plus, on constate une diminution de cette contribution volontaire depuis quelques années. C'est le cas pour la PNUD (programme des Nations Unies pour le développement) où la chute des contributions volontaires de l'agence est à l'origine d'une diminution de son programme de base en Afrique subsaharienne de 48 % depuis 1992, voire 60 % si l'on tient compte de l'inflation.

Cette situation explique la perte d'influence du PNUD par rapport aux institutions de Bretton Woods.

B/ Une convergence

Les cultures des agences onusiennes et des institutions de Bretton Woods sont très différentes. Les unes sont assimilées à la défense des intérêts des pays du Sud et les autres à la promotion d'un libéralisme économique total.

Mais la Banque mondiale, confrontée à une remise en cause de ses interventions, s'est progressivement intéressée aux analyses développées par le PNUD, en particulier sur le développement humain durable et le rôle de l'Etat. Elle a adopté l'idée que la croissance économique ne peut résoudre seule la pauvreté et qu'elle doit être associée à d'autres facteurs dans le secteur humain et à la réhabilitation du rôle de l'Etat.

La Banque a changé ses modes d'action. Elle souhaite coordonner les différents acteurs du développement et laisser la propriété des différents projets aux populations concernées.

TROISIEME PARTIE :

Comment l'Afrique peut-elle sortir de la crise ?

Aujourd'hui l'Afrique n'est pas en mesure d'accrocher le train de la mondialisation. La situation de ce continent est critique tant au niveau économique qu'au niveau social. La sortie de la crise ne peut s'envisager que par une prise en compte des difficultés par le continent africain lui-même, mais aussi par une aide efficace des pays industrialisés et des institutions financières internationales. Il semble qu'en ce début de nouveau millénaire l'Afrique ait pris conscience du problème, et de nombreuses initiatives le montrent. Si les institutions financières se remettent réellement en question pour apporter une aide solide à ce continent, des espoirs sont alors permis.

Chapitre 1 : La politique des institutions financières

I Circonscrire les missions des institutions financières

A/ Limiter le spectre de leurs actions mais pas les bénéficiaires

Le caractère universel des institutions de Bretton Woods doit s'entendre, non pas du point de vue des missions confiées à ces organisations, mais de celui des bénéficiaires de leur action.

Un travers actuel consiste pour les institutions à se spécialiser en fonction du niveau de développement des pays concernées par les aides. Le FMI prendrait en charge les pays intégrés dans les échanges mondiaux et ayant accès aux marchés des capitaux ; la BIRD s'occuperait des pays émergents et l'AID des pays les plus pauvres.

A l'inverse, les institutions ont parfois tendance à ériger leurs actions en modèles et leurs fonctions en mission universelle. La notion de « bonne gouvernance » développée par la Banque mondiale avec les leçons de bonne gestion institutionnelle en est un bon exemple. En effet, cette institution ne dispose pas de spécialistes de cette question et son fonctionnement interne ne constitue pas un paradigme de démocratie.

Les politiques du Fonds monétaire et de la Banque mondiale ne constituent pas le seul modèle de développement et leur champ d'intervention n'est pas sans limite.

B/ Rompre avec le « consensus de Washington »

Le consensus de Washington (annexe 5), qui date du début des années 1990, a permis aux institutions de Bretton Woods de créer un monopole de la détermination des politiques économiques en général et des politiques de développement en particulier. Les aides octroyées sont soumises à un certain nombre de règles et les financements extérieurs, bilatéraux notamment, ne peuvent intervenir que lorsque les deux institutions financières ont donné leur accord.

Ce système empêche toute critique de la part des bénéficiaires.

C/ Ne pas menacer le système des Nations unies

1/ Cheval de Troie des USA

Depuis les années 90, les Etats-Unis critiquent l'efficacité des Nations unies et bloquent cette institution en ne payant plus leurs dettes (1,4 milliards de dollars d'arriérés au budget ordinaire).

Les Américains contrôlent la Banque mondiale grâce au système des quotes-parts mais ils ne contrôlent pas les Nations unies et l'on peut se demander si les nombreuses initiatives de la Banque mondiale relayant des propositions américaines ne sont pas des tentatives pour soumettre les Nations unies à l'emprise des Etats-Unis. Ainsi, ils ont fait échouer la candidature de M. Nielson présentée par les Européens au poste d'administrateur du PNUD et ont imposé leur candidat, ancien vice-président de la Banque.

2/ La lutte contre la pauvreté

Dans le même temps, la Banque mondiale a changé sa politique. Elle est passée d'un discours centré sur les grands équilibres à une mission centrée sur le développement humain. Elle est passée de l'ajustement structurel vers le développement des secteurs de santé et d'éducation. La reconversion de la Banque mondiale en « super agence » de développement met en péril des agences de développement des Nations unies qui sont spécialisées dans ces domaines.

Les Institutions financières doivent donc veiller à ne pas menacer les agences des Nations unies qui disposent de vraies compétences dans des secteurs spécifiques.

II Démocratiser leur fonctionnement

A/ Donner du pouvoir aux pays en voie de développement

On peut s'interroger de la pertinence du découpage des circonscriptions au sein du FMI, de la BIRD et de l'AID. Les pays d'Afrique subsaharienne se trouvent tous rassemblés au sein d'un même ensemble sans le soutien d'un "poids lourd". D'autres pays comme ceux des Caraïbes peuvent au contraire bénéficier du poids d'un Etat tel que le Canada.

Une réorganisation des circonscriptions au sein des deux institutions s'avère nécessaire. Une solution nous est proposée par M. Yves Tavernier dans son rapport d'information pour l'Assemblée nationale : "tout en maintenant les sièges permanents d'administrateurs, pourraient être constitués des groupes de pays rassemblant autour d'un ou de plusieurs « actionnaires » de référence un ensemble de pays, chaque groupe disposant d'un pourcentage de droits de vote équilibré, sur le modèle de ce qui existe *mutatis mutandis* au sein du groupe mené par le Canada et qui rassemble, pour environ 4,2 % des voix au Fonds monétaire et à la BIRD, l'Irlande et plusieurs États des Caraïbes. L'éclatement des voix des pays du Sud nuit à l'expression de leurs besoins. Le nombre d'administrateurs serait moindre, mais leur représentativité plus forte".

De plus le système d'élection au FMI et à la Banque mondiale, tel qu'il résulte de la répartition des quotes-parts et de la répartition du capital, ne permet pas aux pays en voie de développement de s'exprimer librement et d'avoir un peu d'influence. En effet, les pays les plus pauvres ne peuvent bénéficier que des aides de l'AID, qui dépend elle-même entièrement des bailleurs de fonds. Les pays d'Afrique seraient bien mal inspirés d'exprimer une voix opposée de celle du groupe des sept ou des Etats-Unis et de mettre ainsi en danger une source de fonds prêtés à des conditions extrêmement avantageuses.

B/ Créer une évaluation indépendante

Les efforts de transparence entrepris par le Fonds monétaire devraient avantageusement être suivis par la Banque mondiale afin de permettre d'avoir une idée précise non seulement des engagements contractés par chaque pays auprès des institutions financières internationales, mais également des engagements bilatéraux qui sont conditionnés par les premiers, et ainsi de mesurer l'influence financière réelle de l'action du Fonds et de la Banque dans un pays donné.

De plus, un organe d'évaluation international, sur le modèle de la Cour des comptes, susceptible d'exercer le contrôle et l'évaluation des politiques mises en œuvre par le Fonds monétaire et la Banque mondiale, pourrait être créé.

Chapitre 2 : Les mutations générées par les Africains eux-mêmes

Aujourd'hui, l'Afrique semble prendre conscience du rôle qu'elle doit jouer pour réduire la pauvreté sur son continent. La fin du millénaire fût l'occasion de tirer des bilans et de faire des projets.

Ousman Blondin-Diop dresse un constat sans équivoque sur le continent noir :

« ... L'Afrique a-t-elle jamais été sujet de sa propre histoire dans un jeu de forces mondiales impitoyable dont elle a toujours été absente ou prisonnière mais en aucun cas partenaire véritablement associé ?..... Au cours du XXe siècle, l'Afrique a été inscrite dans le projet des autres..... il ne peut y avoir de fin du XXe : en vérité, il n'y aura eu qu'un bref et récent commencement, celui qui s'est ouvert avec les indépendances nationales..... Dotée de précieuses et stratégiques matières premières, l'Afrique n'en aura pas pleinement profité.... incapable d'être présente sur les marchés internationaux et les Bourses où se négocient les prix de ses propres matières premières.... quels sont les impératifs pour l'Afrique du XXIe ?.... le premier... est de trouver une nouvelle voie de développement Au plan du développement économique, il s'agit, pour le continent noir, de savoir compter sur ses propres forces, de mobiliser ses ressources humaines, notamment la jeunesse des différents pays en l'exhortant à construire son avenir sur place et non chez les autres »¹.

Cette première année du millénaire a vu naître plusieurs plans élaborés par les Africains eux-mêmes pour sortir l'Afrique la misère. Les différents Etats à l'origine de ces plans ont réussi à fusionner ces différents projets. Il faudra ensuite, en liaison avec les institutions financières et les différentes agences de développements, mettre en pratique ces résolutions.

¹ Extrait d'un article « L'Afrique et le nouveau siècle » rédigé par Ousman Blondin-Diop, sociologue, délégué permanent adjoint du Sénégal auprès de l'Unesco, paru dans *Le Monde* daté du samedi 27 janvier 2001

I Programme de renaissance de l'Afrique pour le millénaire (Afrique du Sud)

« N'oubliez pas l'Afrique, aidez-nous à nous aider nous-mêmes », est le message lancé, fin janvier 2001, par le président sud-africain, Thabo Mbeki, depuis le forum de Davos, où il a présenté le « Plan pour la renaissance de l'Afrique ». Ce travail fait suite à un mandat qu'il a reçu avec deux autres dirigeants africains¹, au sommet de La Havane en 2000 ; l'objectif était de réfléchir aux moyens de « projeter une image de l'Afrique qui attirera les investissements, les échanges et les talents », dans le contexte de la mondialisation.

Ce plan marque un changement radical d'attitude des Etats africains, voulant rompre avec les habitudes d'assistance et de misérabilisme, et surtout, il s'agit d'une initiative africaine pour l'Afrique, rompant là encore avec les traditionnels plans proposés par telle ou telle puissance pour le développement et le bien de l'Afrique. Le but avoué de ce plan est d'améliorer le dialogue entre les Etats africains, afin de mieux coordonner leurs efforts en matière de dette, de recherche d'investissements, de développements d'infrastructures. En rupture avec le passé, les Africains ne souhaitent plus voir augmenter l'aide publique au développement que leur allouent les grands pays industrialisés de la planète, mais veulent au contraire créer un climat politique favorable sur le continent noir, afin d'y favoriser les investissements étrangers. L'amélioration du climat politique passe par la paix, la bonne gouvernance, le développements économique et social. Finalement, l'Afrique souhaite moins d'aide publique mais plus d'investissements privés étrangers. Pour réussir cette ambitieuse transformation, les Africains posent néanmoins quelques conditions à la communauté internationale². La dette figure au premier rang de ces conditions, les dirigeants africains considérant que sa suppression est indispensable pour envisager la réussite de cette renaissance africaine³.

¹ Olusegun Obasanjo, président du Nigeria, Abdelaziz Bouteflika, président algérien.

² le président tanzanien Benjamin William Mkapa précise « *Il ne faut pas pour autant rejeter toute assistance extérieure ou tout partenariat, mais il faudrait que nos partenaires nous proposent cette assistance à nos conditions* »

³ lors du sommet du G7 d'Okinawa, en juin 2000, MM. Mbeki, Obasanjo et Bouteflika avaient plaidé auprès des chefs d'Etat des pays industrialisés pour étendre le plan d'allègement de la dette des plus pauvres aux pays émergents.

II Plan Omega (Sénégal)

De son côté, le président du Sénégal, Abdoulaye Wade, a proposé à Davos un autre plan dénommé « plan Omega » dont l'objectif est également de relancer les économies d'Afrique, sur la base d'une politique des grands travaux de construction. Pour cela, il souhaite la tenue d'un sommet extraordinaire des Nations unies, et suggère d'affecter à ces grands travaux l'ensemble des ressources, nationales et internationales, allouées à l'éducation et la construction d'infrastructures.

III Nouveau partenariat pour le développement africain

Le « plan Omega » et le « programme de renaissance de l'Afrique » ont fusionné pour créer la « nouvelle initiative africaine » lors du 37ème sommet de l'organisation de l'unité africaine (OUA) qui s'est déroulé en juillet 2001 à Lusaka. Lors du sommet d'Abuja, réunissant une quinzaine de chefs d'Etat en octobre 2001, cette nouvelle initiative a été rebaptisée « nouveau partenariat pour le développement africain » et son secrétariat sera basé à Pretoria. Ce sommet a permis d'étudier le financement de ce plan, ses grands objectifs, et d'établir un calendrier de travail.

Ce projet doit associer les pays développés, les institutions multilatérales et le secteur privé, en vue de promouvoir la paix et la stabilité, la démocratie, l'éducation, les investissements, le développement d'une stratégie industrielle...

Ce nouveau partenariat élabore une stratégie africaine pour assurer un développement durable au 21ème siècle. Des conditions préalables sont indispensables au développement. Elles concernent d'une part la paix, la sécurité et la démocratie et d'autre part la gestion économique, la coopération et les intégrations régionales. Les secteurs prioritaires de cette stratégie sont : l'infrastructure, l'informatique, l'éducation, la santé, l'agriculture, la production et l'exportation vers les pays industrialisés. Les ressources nécessaires à ces réformes doivent être obtenues par l'augmentation de l'épargne et des apports de capitaux grâce à un nouvel allègement de la dette , par l'accroissement des apports des institutions financières et des capitaux privés, et par une meilleure gestion des recettes et des dépenses publiques.

L'objectif à long terme est d'éliminer la pauvreté en Afrique et de mettre les pays africains sur la voie d'une croissance et d'un développement durables pour mettre ainsi fin à la marginalisation de l'Afrique du processus de mondialisation.

CONCLUSION

La situation de l'Afrique est catastrophique. Tous les secteurs sont sinistrés. Le taux de scolarisation des enfants est très faible, le SIDA est un véritable fléau qui touche toutes les populations et particulièrement les élites. Les guerres et crises internes n'offrent pas la stabilité nécessaire à la sortie de la pauvreté. Le fossé entre les pays industrialisés en pleine mondialisation et l'Afrique ne fait que s'élargir..

Les institutions financières internationales ont voulu prendre en charge les problèmes de l'Afrique dès les années 70 mais elles ont montré peu d'efficacité. Tous les programmes d'ajustement calqué sur nos démocraties occidentales n'ont fait qu'accentuer une déstabilisation sociale. La santé, l'éducation et l'infrastructure ont été sacrifiées au nom du service de la dette.

Ces institutions financières tentent aujourd'hui de s'adapter à la situation africaine. Elles s'intéressent davantage aux secteurs des ressources humaines et sont prêtes à favoriser des initiatives africaines.

L'espoir de l'Afrique se situe peut-être dans ces initiatives. Le "nouveau partenariat pour le développement africain" montre une détermination de la part des pays africains à coopérer pour sortir le continent de la crise. Les institutions internationales devront encourager rapidement cette initiative qui ne pourra aboutir sans une aide importante extérieure. En effet, la croissance de l'Afrique ne devra pas se faire attendre au risque de ne plus pouvoir espérer rejoindre les pays en cours de mondialisation.

LES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS ET L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Table des matières

FICHE DE PRESENTATION	2
SOMMAIRE	3
GLOSSAIRE.....	4
INTRODUCTION	9
PREMIERE PARTIE :.....	11
L'AFRIQUE : PREMIERE PREOCCUPATION DES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS.....	11
CHAPITRE 1 : L'AFRIQUE : PREMIER CONSOMMATEUR DES BUDGETS DE L'AID ET DU FMI	11
<i>I Les aides de l'AID.....</i>	13
A/ Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP)	13
B/ Le Cadre de développement intégré (CDI)	13
<i>II Les aides du FMI</i>	15
CHAPITRE 2 : DES RESULTATS TRES DECEVANTS	16
<i>I Au niveau économique</i>	16
A/ Une croissance insuffisante	17
B/ Un secteur agricole en crise	17
C/ Un secteur minier et énergétique en perte de vitesse.....	17
D/ Le service de la dette.....	18
E/ Baisse de moitié du pouvoir d'achat extérieur depuis 1980	18
F/ Baisse des exportations	18
<i>II Au niveau humain et social.....</i>	18
A/ Une scolarisation très faible	19
B/ L'épidémie du SIDA : le fléau de l'Afrique.....	19
C/ Le poids de la démographie	19
DEUXIEME PARTIE :.....	21
LES DEFICIENCES DES INSTITUTIONS FINANCIERES FACE A LA REALITE AFRICAINE	21
CHAPITRE 1 : UN FONCTIONNEMENT PEU DEMOCRATIQUE	21
<i>I L'Afrique mal représentée.....</i>	21
<i>II Une organisation centralisée et coûteuse</i>	22
<i>III Une transparence déficiente</i>	23
CHAPITRE 2 : DES INTERVENTIONS CONTESTEES	23
<i>I Les PAS : des critiques anciennes.....</i>	23
A/ Une politique économique irréaliste	24
1/ Des versions simplifiées des modèles théoriques	24
2/ Des arguments non pertinents	24
B/ Une ingérence colonialiste	25
1/ Aucune prise en compte de la spécificité de l'Etat africain.....	25
2/ Renforcement informel des régimes en place	26
<i>II Nouvelles orientations ou nouvelle rhétorique</i>	27
A/ Lutte contre la pauvreté (commission Meltzer)	27
B/ Bonne gouvernance.....	29
1/ Néocolonialisme ?	29
2/ Aucun moyen de contrôle.....	30

CHAPITRE 3 : DES CONTOURS MAL DEFINIS.....	30
<i>I Un risque de chevauchement entre FMI et banque mondiale.....</i>	30
<i>II Une relation ambiguë avec les agences des nations unies</i>	31
A/ Une relation déséquilibrée	31
B/ Une convergence.....	31
TROISIEME PARTIE :	32
COMMENT L'AFRIQUE PEUT-ELLE SORTIR DE LA CRISE ?	32
CHAPITRE 1 : LA POLITIQUE DES INSTITUTIONS FINANCIERES	32
<i>I Circonscrire les missions des institutions financières</i>	32
A/ Limiter le spectre de leurs actions mais pas les bénéficiaires.....	32
B/ Rompre avec le « consensus de Washington »	33
C/ Ne pas menacer le système des Nations unies	33
1/ Cheval de Troie des USA	33
2/ La lutte contre la pauvreté.....	33
<i>II Démocratiser leur fonctionnement</i>	34
A/ Donner du pouvoir aux pays en voie de développement	34
B/ Créer une évaluation indépendante	34
CHAPITRE 2 : LES MUTATIONS GENEREES PAR LES AFRICAINS EUX-MEMES.....	35
<i>I Programme de renaissance de l'Afrique pour le millénaire (Afrique du Sud).....</i>	36
<i>II Plan Omega (Sénégal)</i>	37
<i>III Nouveau partenariat pour le développement africain.....</i>	37
CONCLUSION.....	38
<u>LISTE DES ANNEXES</u>	41
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	56

Liste des annexes

ANNEXE 1	Les programmes d'aides de la Banque mondiale en 2000	p. 42
ANNEXE 2	Les instruments du FMI	p. 46
ANNEXE 3	La carte du sida en 2000	p. 47
ANNEXE 4	Le rapport de la commission Meltzer	p. 48
ANNEXE 5	Le consensus de Washington	p. 51
ANNEXE 6	Le fonctionnement du groupe de la Banque mondiale	p. 52
ANNEXE 7	Les instruments de la Banque mondiale	p. 53
ANNEXE 8	Les d'aides du FMI au cours de l'exercice 2000	p. 55

ANNEXE 1

Les programmes d'aides de la Banque mondiale en 2000

TABLEAU 4.2A AFRIQUE : OPÉRATIONS APPROUVÉES PENDANT L'EXERCICE 00

PAYS/NOM DU PROJET	DATE D'APPROBATION	MONTANT EN PRINCIPAL (MILLIONS)		
		PÉRIODE D'AMORTISSEMENT	DTS	USD
Angola				
Deuxième projet de fonds d'action sociale	30 juin 2000	2010/2040	24,9	33,0
Bénin				
Projet de valorisation de la main-d'oeuvre	9 juin 2000	2010/2040	3,8	5,0
Projet d'enseignement à distance	18 février 2000	2010/2040	1,3	1,8
Projet de développement du secteur privé	30 nov. 1999	2010/2039	22,2	30,4
Burkina Faso				
Troisième crédit à l'ajustement structurel	2 déc. 1999	2010/2039	18,0	25,0
Burundi				
Crédit d'urgence au redressement économique	25 avril 2000	2010/2040	26,2	35,0
Deuxième projet d'action sociale	5 oct. 1999	2010/2039	9,0	12,0
Cameroun				
Projet d'exploitation pétrolière et d'oléoduc Tchad-Cameroun	6 juin 2000	2005/2015	s.o.	53,4
Projet de renforcement des capacités de gestion de l'environnement dans le secteur du pétrole	6 juin 2000	2010/2040	4,3	5,8
Crédit à l'ajustement structurel — Réemploi des remboursements à l'IDA II	6 juin 2000	2008/2038	8,4	11,0
Projet de partenariat public-privé pour la croissance et la lutte contre la pauvreté	30 mai 2000	2010/2040	15,6	20,9
Cap-Vert				
Deuxième projet de réforme du secteur public et de renforcement des capacités	23 nov. 1999	2010/2039	2,3	3,0
Côte d'Ivoire				
Projet d'enseignement à distance	28 juin 2000	2010/2040	1,5	2,0
Crédit à l'ajustement du secteur des transports — Réemploi des remboursements à l'IDA	22 mars 2000	2008/2038	15,8	21,2
Projet pilote d'alphabétisation	12 juill. 1999	2009/2039	3,7	5,0
Ghana				
Deuxième crédit d'appui à la réforme économique — Réemploi des remboursements à l'IDA	30 juin 2000	2009/2039	0,9	1,2
Projet de services financiers en milieu rural	8 juin 2000	2010/2040	3,9	5,1
Cinquième projet urbain	30 mars 2000	2010/2039	8,1	10,8
Deuxième projet d'alimentation en eau et d'assainissement communautaire	31 août 1999	2009/2039	18,7	25,0
Guinée				
Projet de renforcement des capacités de prestation de services	21 déc. 1999	2010/2039	13,8	19,0

TABLEAU 4.2A AFRIQUE : OPÉRATIONS APPROUVÉES PENDANT L'EXERCICE 00

PAYS/NOM DU PROJET	DATE D'APPROBATION	MONTANT EN PRINCIPAL (MILLIONS)		
		PÉRIODE D'AMORTISSEMENT	DTS	USD
Guinée-Bissau				
Crédit au relèvement et au redressement économiques	16 mai 2000	2010/2040	18,0	25,0
Lesotho				
Projet de réforme du secteur de la santé	13 juin 2000	2010/2039	4,9	6,5
Projet d'appui au développement communautaire	20 déc. 1999	2010/2039	3,6	4,7
Madagascar				
Projet de réforme et de réhabilitation des transports	1 ^{er} juin 2000	2010/2040	48,4	65,0
Partenariat public-privé et gestion de l'information pour le développement régional	31 mars 2000	2010/2040	3,4	4,6
Deuxième projet d'appui au secteur de la santé	2 déc. 1999	2010/2039	29,0	40,0
Malawi				
Projet de privatisation et de réforme des entreprises de réseaux publics	27 juin 2000	2010/2040	21,8	28,9
Mali				
Projet de développement du secteur financier	27 juin 2000	2010/2040	15,8	21,0
Projet national d'infrastructures rurales	27 juin 2000	2010/2040	86,7	115,1
Amélioration des apprentissages dans les écoles élémentaires	21 janv. 2000	2010/2039	2,8	3,8
Maurice				
Projet d'infrastructure du secteur financier	4 avril 2000	s.o./2014	s.o.	4,8
Mauritanie				
Projet de patrimoine culturel	30 juin 2000	2010/2040	3,8	5,0
Assistance technique à la réforme des secteurs de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement	13 juin 2000	2010/2040	7,4	9,9
Crédit à l'appui de la réforme des finances publiques	23 mai 2000	2010/2039	22,4	30,0
Gestion des ressources publiques — Réemploi des remboursements à l'IDA	18 nov. 1999	2006/2036	0,1	0,1
Premier projet de développement intégré de l'agriculture irriguée	8 juill. 1999	2009/2039	28,2	38,1
Mozambique				
Projet de gestion de la biodiversité côtière et marine	1 ^{er} juin 2000	2010/2040	4,2	5,6
Projet de reconstruction d'urgence post-inondation	20 avril 2000	2010/2040	22,4	30,0
Projet de développement des entreprises	27 janv. 2000	2010/2039	19,2	26,0
Projet de restructuration ferroviaire et portuaire	14 oct. 1999	2010/2039	73,8	100,0
Niger				
Projet de promotion des exportations agro-pastorales	1 ^{er} juin 2000	2010/2039	7,7	10,4

(suite page suivante)

TABLEAU 4.2A AFRIQUE : OPÉRATIONS APPROUVÉES PENDANT L'EXERCICE 00 (suite)

PAYS/NOM DU PROJET	DATE D'APPROBATION	MONTANT EN PRINCIPAL (MILLIONS)		
		PÉRIODE D'AMORTISSEMENT	DTS	USD
Nigéria				
Programme pilote d'alimentation en eau et d'assainissement des petites villes	18 mai 2000	2010/2035	3,6	5,0
Projet de renforcement des capacités de gestion économique	11 mai 2000	2010/2034	14,4	20,0
Deuxième projet d'enseignement élémentaire	11 mai 2000	2010/2035	40,1	55,0
Ouganda				
Crédit supplémentaire pour le Troisième projet d'électricité	20 janv. 2000	2001/2031	24,0	33,0
Deuxième projet de gestion économique et financière	30 nov. 1999	2010/2039	24,7	34,0
Programme de développement des collectivités locales	30 nov. 1999	2010/2039	58,7	80,9
République centrafricaine				
Projet de soutien à la politique économique	30 mai 2000	2010/2040	6,0	8,0
Crédit d'assainissement budgétaire	16 déc. 1999	2010/2039	14,4	20,0
Rwanda				
Projet de valorisation des ressources humaines	6 juin 2000	2010/2040	26,1	35,0
Projet d'alimentation en eau et d'assainissement en milieu rural	6 juin 2000	2010/2040	15,1	20,0
Projet de développement des marchés agricoles et ruraux	1 ^{er} juill. 1999	2009/2039	3,8	5,0
Sénégal				
Projet d'enseignement à distance	29 juin 2000	2010/2040	1,6	2,1
Projet d'amélioration de la mobilité urbaine	25 mai 2000	2010/2040	52,2	70,0
Projet Éducation de qualité pour tous	11 avril 2000	2010/2039	36,7	50,0
Projet national d'infrastructures rurales	27 janv. 2000	2010/2039	20,5	28,5
Appui au plan de préparation à l'an 2000	2 nov. 1999	2010/2039	7,5	10,2
Sierra Leone				
Crédit au relèvement et au redressement économiques	17 févr. 2000	2010/2040	21,9	30,0
Projet de réinsertion et de relèvement communautaires	21 déc. 1999	2010/2039	18,3	25,0
Tanzanie				
Programme de développement du secteur de la santé	15 juin 2000	2010/2040	16,2	22,0
Crédit programmatique à l'ajustement structurel	15 juin 2000	2010/2040	141,8	190,0
Ajustement structurel I — Réemploi des remboursements à l'IDA	28 déc. 1999	2007/2037	0,8	1,1
Projet de privatisation et de développement du secteur privé	14 déc. 1999	2010/2039	33,3	45,9
Projet de réforme de la fonction publique	2 déc. 1999	2010/2039	29,9	41,2
Deuxième projet de développement des institutions financières	31 août 1999	2009/2039	20,6	27,5
Projet de services ruraux et de microfinance	26 août 1999	2009/2039	1,5	2,0
Tchad				
Projet d'exploitation pétrolière et d'oléoduc Tchad-Cameroun	6 juin 2000	2005/2013	s.o.	39,5
Projet de renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier	6 juin 2000	2010/2040	17,4	23,7

TABLEAU 4.2A AFRIQUE : OPÉRATIONS APPROUVÉES PENDANT L'EXERCICE 00

PAYS/NOM DU PROJET	DATE D'APPROBATION	MONTANT EN PRINCIPAL (MILLIONS)		
		PÉRIODE D'AMORTISSEMENT	DTS	USD
Projet d'appui au secteur de la santé	27 avril 2000	2010/2039	31,0	41,5
Projet d'assistance technique à la gestion de l'économie pétrolière	27 janv. 2000	2010/2039	12,6	17,5
Zambie				
Crédit d'appui à la viabilité des finances publiques	27 juin 2000	2010/2040	105,5	140,0
Projet de services pour les villes minières	20 juin 2000	2010/2040	28,2	37,7
Projet de fonds d'investissement social	25 mai 2000	2010/2040	48,3	64,7
Premier programme de renforcement des capacités de la fonction publique	28 mars 2000	2010/2039	20,4	28,0
Zimbabwe				
Projet d'appui à la réforme foncière	16 sept. 1999	2009/2034	3,7	5,0
Total			1 526,8	2 159,1

a.o. = sans objet (prêt de la mmo).

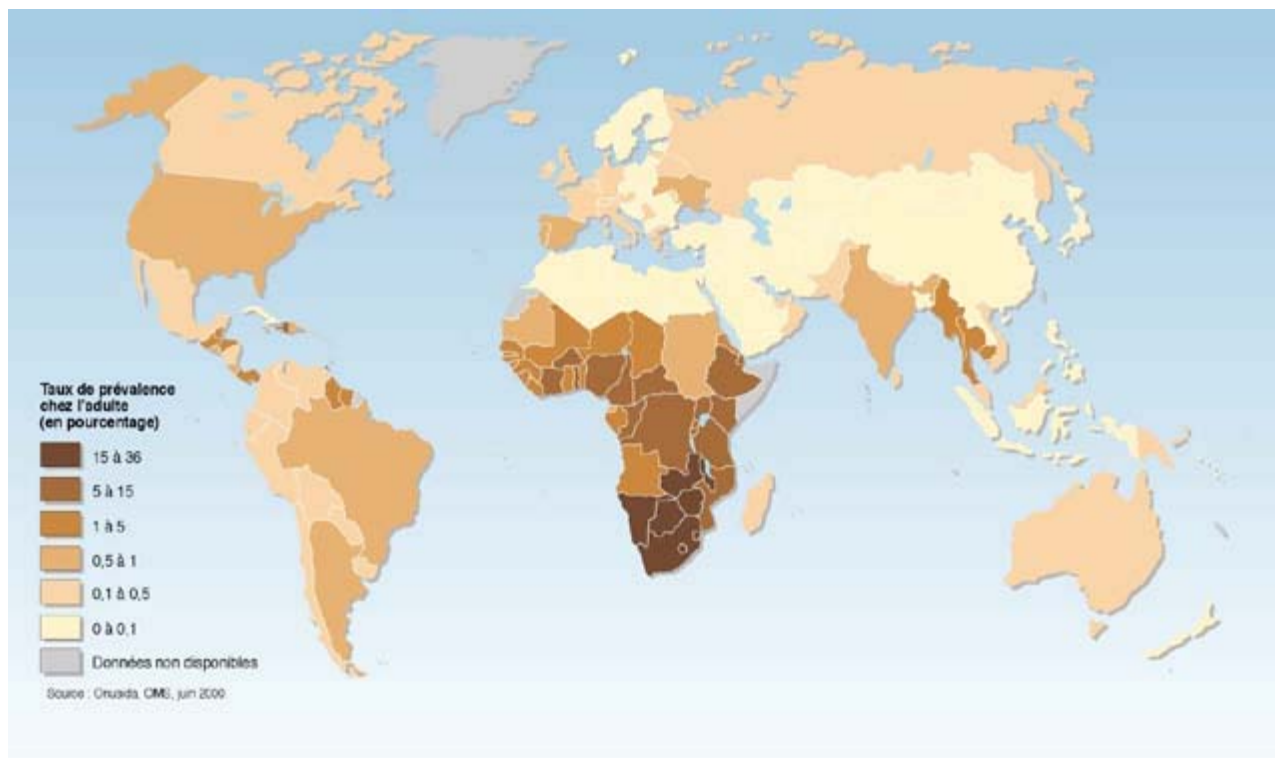
ANNEXE 2

Les instruments du FMI

LES FACILITÉS DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL				
Facilités	Limites d'accès (en % de la quote-part)	Calendrier des tirages	Échéancier de remboursement (1)	Éligibilité
Accords de confirmation (1952)	Plafond annuel : 68 % Encours maximal : 300 %	Tirages trimestriels	3 et demi à 5 ans	Tous les pays membres qui entreprennent un programme d'ajustement
Mécanisme élargi de crédit (1974)	Plafond annuel : 68 % Encours maximal : 300 %	Tirages trimestriels	4 et demi à 10 ans	Tous les pays membres qui entreprennent un programme d'ajustement
Facilité d'ajustement structurel (1986-1996)	Première année : 15 % Deuxième année : 20 % Troisième année : 15 %	Tirages annuels	5 et demi à 10 ans	Liste de 71 pays à faibles revenus satisfaisant certains critères
Facilité d'ajustement structurel renforcée (1988-1999)	Maximum : 190 % Cas exceptionnel : 255 %	Tirages trimestriels	5 et demi à 10 ans	Liste identique à celle de la FAS
Facilité de financement compensatoire et pour les imprévus (1988-1999) ⁽²⁾	Accès maximal : 95 % Volet compensatoire : 30 % Volet « imprévus » : 30 % Importation de céréales : 15 % Tranche optionnelle : 20 %	Après l'accord du conseil d'administration	3 et demi à 10 ans	En complément d'un accord de confirmation, d'une facilité élargie ou d'une FAS/FASR
Ressources pour la réduction de l'encours et du service de la dette (1989)	Ressources d'appoint de 30 %	Après l'accord du conseil d'administration	3 et demi à 10 ans	En complément d'un accord de confirmation ou d'une facilité élargie
Facilité pour la transformation systémique (1993-1995)	Accès maximal de 50 %	Deux tirages du même montant séparés de 6 à 12 mois	4 et demi à 10 ans	Facilité temporaire accessible jusque la fin de 1994, réservées à certains États membres ⁽³⁾
Facilité de réserve supplémentaire (1997)	-	Tirages annuels	1 an à 2 ans et demi	Pays bénéficiant d'accords de confirmation ou élargis
Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (1999)	Entre 75 % et 125 % de la quote-part	Tirages semestriels	5 ans et demi à 10 ans	-
Lignes de crédit préventives (1999)	Entre 75 % et 125 % de la quote-part	Tirages annuels	1 an à 2 ans et demi	Pays membres préoccupés par les risques de contagion, qui appliquent des politiques qui ne risquent guère de les amener à utiliser les ressources du FMI
Mécanisme de financement compensatoire (2000)	30 % des quotes-parts	Tirages trimestriels	3 ans et quart à 5 ans	-
<i>(1) Le taux d'intérêt sur les ressources empruntées est le même pour toutes les facilités, à l'exception de la FAS et de la FASR pour lesquelles le taux d'intérêt était de 0,5 % par an.</i>				
<i>(2) Le volet « financement pour imprévus » a été supprimé en janvier 2000.</i>				
<i>(3) La FTS est un mécanisme destiné à fournir une aide financière aux États membres qui subissent de graves déséquilibres dans leur balance des paiements en raison de la mise en place d'un système de commerce extérieur fondé sur le marché. Ces critères correspondent aux pays membres de l'ancien CAEM et de l'ex-URSS et aux pays qui avaient des liens commerciaux étroits avec eux.</i>				

ANNEXE 3

La carte du SIDA en 2000



Sources : Rapport sur l'épidémie mondiale de VIH/SIDA, ONUSIDA juin 2000.

ANNEXE 4

Le rapport de la commission Meltzer (8 mars 2000)

La commission

Présidée par M. Allan Meltzer, professeur d'économie à la Carnegie Mellon University et membre du conseil de la politique économique du président des États-Unis, cette commission comprenait, notamment, M. Jeffrey Sachs, professeur d'économie à l'Université de Harvard, M. Jérôme I. Levinson, ancien collaborateur de diverses institutions du secteur du développement ainsi que l'économiste F. Bergsten, antérieurement sous-secrétaire d'État pour les affaires monétaires au Trésor américain, qui s'est démarqué des recommandations du groupe dès leur publication.

Parmi les onze membres de la commission Meltzer, six ont été nommés par les républicains, cinq par les démocrates ; huit ont approuvé ses recommandations, trois ont voté contre.

Les recommandations sur le FMI

- la pratique actuelle d'octroi de prêts à moyen et long terme pour la lutte contre la pauvreté doit cesser, ce qui implique la suppression des facilités correspondantes. Dans ce schéma, les pays ayant un PIB par habitant inférieur à 4.000 dollars bénéficient d'un soutien du Fonds avec un désengagement progressif à partir de 2.500 dollars. La catégorie éligible aux prêts du FMI est, ainsi, très restreinte, car constituée de pays émergents ayant déjà assez largement accès aux marchés ;
- en cas de crise, le FMI doit agir comme prêteur en dernier ressort auprès des pays émergents en assurant la liquidité à court terme dont ces pays ont besoin. Les prêts sont alors attribués à un taux dit « de pénalité », supérieur à celui qu'offrent les marchés financiers, et ne sont consentis qu'aux pays ayant réunis certaines pré-conditions destinées à rétablir la stabilité financière. Les conditionnalités deviennent ainsi inutiles.

Les pré conditions requises sont :

- la réduction du risque (lutte contre la corruption et diversification des portefeuilles financiers) ;
 - la transparence (publication régulière de l'état de la dette du pays) ;
 - une capitalisation des banques commerciales adéquate soit selon les standards internationaux, soit par une dette subordonnée, détenue par des entités non affiliées et non gouvernementales ;
 - des conditions fiscales assurant une utilisation responsable des ressources du Fonds ;
 - l'absence de recours à des régimes monétaires « intermédiaires » (de type arrimage à une monnaie forte) et la systématisation des « solutions en coin » (caisse d'émission voire dollarisation plutôt que flottement pur).
- le FMI doit recueillir et publier les données économiques des 182 pays membres de manière périodique et uniformisée afin de permettre aux acteurs des marchés financiers d'en tirer les informations nécessaires pour une évaluation correcte ;
 - dans le cadre de la surveillance (article IV), le FMI doit se limiter aux conseils sans imposer de conditionnalités et se concentrer sur la surveillance des pays non membres de l'OCDE.

Les recommandations sur la Banque mondiale et les banques régionales de développement

Il est nécessaire que les banques de développement se concentrent sur la réduction de la pauvreté et la production des biens publics globaux (santé, environnement, infrastructures, agriculture, ...), cessent de prêter des capitaux, fournissent une assistance technique et contribuent à l'augmentation des flux de capitaux en provenance du secteur privé vers les économies émergentes. Dans cette optique, elles doivent réorienter leur aide vers les pays les plus pauvres n'ayant pas accès aux capitaux du secteur privé. Pour souligner et clarifier les compétences, elles pourraient être transformées en agences pour le développement et la Banque mondiale en agence mondiale pour le développement.

Par ailleurs, les responsabilités de la Banque mondiale et des banques régionales doivent être clarifiées, de sorte que :

- la Banque mondiale serve de relais aux agences régionales de développement pour l'assistance technique ;
- les agences de développement ne consentent, en aucun cas, des prêts lors de crises financières ;
- les agences de développement asiatiques et interaméricaines soient responsables des programmes régionaux en Amérique latine et en Asie. La Banque mondiale devient, ainsi, la principale source d'aide pour le continent africain jusqu'à ce que la Banque africaine de développement soit prête à prendre ses responsabilités.

De nombreux pays ayant leur propre agence d'assurance des exportations, l'Agence multilatérale de garantie des investissements devient inutile.

Enfin, le rapport préconise que les États Unis augmentent leur soutien aux programmes de lutte contre la pauvreté : actuellement, les six dollars par tête qui y sont consacrés sont insuffisants pour financer des programmes efficaces.

Institutions financières internationales et PPTE

Estimant qu'en dépit d'un développement possible et souhaitable dans l'avenir, les pays pauvres très endettés ne seront pas capables de rembourser leur dette, la commission Meltzer demande que les créanciers bilatéraux et multilatéraux effacent toutes les créances sur ces pays, en commençant par ceux qui tentent d'introduire de bonnes politiques économiques.

Réactions sur le rapport

Dans l'ensemble, les réactions suscitées par le rapport ont été négatives.

- Position de la France

D'après le rapport du Gouvernement, la commission fournit des réponses trop schématiques. Ses conclusions (fort durcissement des conditions des prêts et forte restriction du champ des pays éligibles) conduiraient à abandonner toute mission de service public du FMI en oubliant les considérations politiques de solidarité et de coopération qui ont été à l'origine de sa création. En particulier, l'idée de transformer la conditionnalité *ex post* à dominante macroéconomique en une éligibilité *ex ante* exclusivement financière est en complète contradiction avec un principe fondamental à l'origine du système de Bretton Woods : l'universalité.

- Position des États-Unis

Le 8 juin dernier, le Trésor américain a opposé au Congrès une véritable fin de non-recevoir à ces recommandations, en rejetant les principes qui les sous-tendent : spécialisation des institutions par pays, abandon de la conditionnalité macroéconomique traditionnelle, fort durcissement de la condition des prêts, « abandon » des pays pauvres, *etc.*

- *Position de l'Allemagne*

Le Gouvernement allemand s'oppose à ce qui reviendrait à une « quasi-élimination » des institutions financières internationales. Il est particulièrement attaché à l'universalité du périmètre géographique d'intervention de la Banque mondiale. En revanche, le point de vue de la commission Meltzer sur la priorité du secteur privé dans la gestion des crises financières est partagé. Le Gouvernement allemand estime que la Banque mondiale doit se concentrer sur les problèmes sociaux et structurels et agir comme catalyseur du secteur privé. Mais, il désapprouve l'idée d'une augmentation du prix des facilités, dans le but de contraindre les pays demandeurs à se rémunérer sur le marché. Enfin, il soutient les revendications relatives à la transparence des institutions.

ANNEXE 5

Le consensus de Washington

L'expression « consensus de Washington » est née, au début des années quatre-vingt-dix, sous la plume de l'économiste britannique John Williamson dans un article relatif aux politiques des institutions financières en Amérique latine. Elle désigne l'orientation libérale de ces politiques, influencée par les pratiques initiées par le gouvernement Reagan, et fondée sur une série sur dix principes de base (*) :

1. Discipline fiscale ;
2. Réorientation des dépenses publiques vers l'éducation, la santé et les infrastructures ;
3. Réforme fiscale caractérisée par un élargissement de l'assiette et une réduction des taux marginaux d'imposition ;
4. Taux d'intérêt déterminés par le marché et positifs (mais modérés) en termes réels ;
5. Taux de change compétitifs ;
6. Libéralisation commerciale avec remplacement des restrictions quantitatives par des droits de douanes faibles et uniformes ;
7. Ouverture de l'économie à l'investissement direct étranger ;
8. Privatisations ;
9. Dérégulation, c'est-à-dire, d'une part, abolition des obstacles à l'introduction de la concurrence à l'exception sauf pour ceux qui sont justifiées par la sécurité, l'environnement et la protection des consommateurs, et, d'autre part, mise en place d'une surveillance prudentielle des institutions financières ;
10. Protection légale des droits de la propriété.

(*) *John Williamson, Latin American Adjustment : How Much Has Happened ?*, *Washington DC, Institute for International Economics, 1990* ; « *Democracy and the Washington Consensus* », *World Development*, n° 21, 1993.

ANNEXE 6

Le fonctionnement du groupe de la Banque mondiale

LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE					
Rubriques	BIRD	AID	SFI	AMGI	CIRDI
Date de création	1945	1960	1956	1988	1966
États membres	181	160	174	149	131
Conditions d'admission	Être membre du FMI	Être membre de la BIRD	Être membre de la BIRD	Être membre de la BIRD	Être membre de la BIRD
Sources de financement	Capital versé, emprunts sur les marchés financiers, remboursements des prêts antérieurs, bénéfices non distribués	Contributions des États membres, transferts opérés sur les bénéfices de la BIRD, remboursement des crédits antérieurs	Capital souscrit par les États membres, emprunts sur les marchés financiers (80 %) et auprès de la BIRD (20 %)	Capital souscrit par les membres	-
Conditions de prêts	Coût moyen des emprunts assorti d'une marge, durée de 12 à 20 ans, différé d'amortissement de 2 à 5 ans dans la plupart des cas	Pauvreté relative et non-solvabilité. Sauf exception, seuls les pays dont le PNB par habitant est inférieur à 925 dollars. Prêts sans intérêt, durée de 35 à 40 ans, différé d'amortissement de 10 ans	Taux de marché, prêts à long terme, différé d'amortissement d'une durée maximum de 4 ans	-	-
Volume de prêts cumulé (milliards de dollars)	338,5	115,9	21,1	-	-
Garanties émises (milliards de dollars)	-	-	-	5,5	-
Source : Banque mondiale.					

ANNEXE 7

Les instruments de la Banque mondiale

LES INSTRUMENTS DE LA BIRD ET DE L'AID		
Rubrique	BIRD	AID
Sources de financement	Emprunts sur les marchés, rémunération du capital	Contributions des gouvernements
Termes des prêts	12-20 ans avec une période de grâce de 3-5 ans, taux d'intérêt à 6,18 %.	35-40 ans avec une période de grâce de 10 ans, 0 % d'intérêts
Conditions d'éligibilité	Pays membres avec un revenu annuel par habitant entre 1.505 dollars et 5.445 dollars	Pays membres avec un revenu annuel par habitant inférieur à 925 dollars (année fiscale 1999)
Bénéficiaires	Gouvernements, agences gouvernementales et entreprises privées bénéficiant d'une garantie gouvernementale	Gouvernements, États ou organisations privées
Engagements	Année fiscale 1999 : 22,2 milliards de dollars pour des projets	Année fiscale 1999 : 6,8 milliards de dollars pour des projets
<i>Source : Banque mondiale, Business Briefing, 9 décembre 1999.</i>		

LES INSTRUMENTS DE PRÊT DE LA BANQUE MONDIALE

1. Les prêts d'investissement

La BIRD utilise plusieurs instruments pour soutenir des activités d'investissement, que celles-ci fassent l'objet d'un projet spécifique ou s'inscrivent dans un programme d'investissement. On peut répertorier les instruments suivants :

- Les *prêts d'investissement spécifique* financent soit la création d'actifs productifs ou d'infrastructures économiques, soit leur remise en état pour leur permettre de fonctionner à pleine capacité ;
- Les *prêts sectoriels d'investissement et d'entretien* visent à mettre en cohérence les investissements, les politiques et la performance d'un secteur ou d'un sous-secteur et les priorités économiques prédéfinies.
- Les *prêts à des intermédiaires financiers* ont pour objet de promouvoir le développement des institutions financières en fournissant des fonds à des intermédiaires qui les utiliseront pour leurs opérations générales de crédit ou pour le développement de certains secteurs ou sous-secteurs dans un environnement concurrentiel.
- Les *prêts d'urgence à un pays sinistré* ont pour objectif d'aider les pays dont l'économie vient d'être gravement perturbée par une crise majeure (guerre, troubles civils, catastrophe naturelle, etc.) à restaurer leurs actifs et leur productivité.
- Les *prêts d'assistance technique* doivent permettre de renforcer les moyens d'action des entités responsables des politiques publiques, des stratégies et des réformes institutionnelles dans des domaines comme la réforme et la privatisation des entreprises publiques, la réforme de la fonction publique et du

système judiciaire, la gestion des budgets publics et l'élaboration de la politique économique.

En outre, la direction de la BIRD a entrepris de mettre au point une série de nouveaux outils de prêt. Les premiers de ces nouveaux produits sont les instruments de prêt évolutif qui incluent, depuis une décision du conseil d'administration en date du 4 septembre 1997 :

- Les *prêts au développement des connaissances et à l'innovation* (PDCI) financent de petits programmes qu'il importe d'exécuter dans les meilleurs délais pour renforcer les capacités, explorer des initiatives prometteuses, ou tester et perfectionner des modèles d'origine locale avant de les appliquer à grande échelle. Leur montant est peu élevé et ne dépasse pas 5 millions de dollars. Leur approbation relève de la direction et non des administrateurs.
- Les *prêts-programmes évolutifs* (PPE) assurent le financement d'un programme de développement à long terme par une série de prêts successifs. La décision d'octroyer un nouveau prêt est prise sur la base des résultats obtenus au regard de points de repère et d'indicateurs convenus, après examens périodiques et évaluation des progrès réalisés et de l'évolution des besoins. L'approbation de l'ensemble du programme à long terme et du premier prêt relève des administrateurs, mais les prêts suivants sont approuvés par la direction de la BIRD, sous la supervision des administrateurs.

2. Les prêts d'ajustement

- Les *prêts d'ajustement structurel* visent à soutenir des réformes déterminées des politiques publiques et du cadre institutionnel. Ils sont subordonnés à la conclusion d'un accord sur un cadre macroéconomique satisfaisant et sur un programme d'action gouvernemental dont l'avancement puisse être contrôlé selon un calendrier convenu.
- Les *prêts d'ajustement sectoriel* soutiennent de vastes réformes des politiques publiques et du cadre institutionnel de secteurs prioritaires. Ils sont subordonnés aux mêmes conditions que les prêts d'ajustement structurel.
- Les *prêts de réhabilitation* soutiennent la mise en œuvre des réformes engagées par le gouvernement pour aider le secteur privé. À cet effet, ils procurent les devises nécessaires à la remise en état d'infrastructures et d'équipements productifs d'une importance cruciale.
- Les *prêts pour la réduction de l'encours et du service de la dette* sont destinés à aider les pays lourdement endettés admissibles par le financement d'une opération agréée de réduction de leur dette commerciale, afin de ramener leur endettement à un niveau soutenable.

Le 22 octobre 1998, le conseil d'administration a approuvé la création de deux nouveaux instruments financiers pour aider les pays affectés par la crise financière internationale à faire face à des besoins exceptionnels et à engager des réformes structurelles sans délai : il s'agit des prêts d'ajustement structurel programmé et des prêts spéciaux d'ajustement structurel spécial.

ANNEXE 8

Les aides du FMI au cours de l'exercice 2000

Tableau 6.1
Assistance financière du FMI approuvée durant l'exercice 2000
(Milliards de DTS)

État membre	Type d'assistance financière	Date d'approbation	Montant approuvé ¹
Albanie	Second accord annuel FRPC et augmentation	14 juin 1999	9,7
Algérie	FFCI	26 mai 1999	223,5
Argentine	Accord de confirmation triennal	10 mars 2000	5.398,6
Bolivie	Second accord annuel FRPC	7 février 2000	46,1
Bosnie-Herzégovine	Augmentation de l'accord de confirmation	28 juin 1999	16,9
	Augmentation de l'accord de confirmation	30 mars 2000	16,9
Burkina Faso	Accord triennal FRPC	10 septembre 1999	39,1
Cambodge	Accord triennal FRPC	22 octobre 1999	58,5
Cameroun	Troisième accord annuel FRPC	7 septembre 1999	54,0
Cap-Vert	Augmentation de l'accord de confirmation	24 mai 1999	0,4
Colombie	Accord élargi triennal	20 décembre 1999	1.957,0
Djibouti	Accord triennal FRPC	18 octobre 1999	19,1
Équateur	Accord de confirmation d'un an	19 avril 2000	226,7
Estonie	Accord de confirmation de 18 mois	1 ^{er} mars 2000	29,3
Gambie	Second accord annuel FRPC	19 novembre 1999	8,6
Géorgie	Augmentation et extension de l'accord FRPC	23 juillet 1999	5,6
Ghana	Accord triennal FRPC	3 mai 1999	155,0
Guinée	Troisième accord annuel FRPC	21 décembre 1999	23,6
Guinée-Bissau	Aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit	14 septembre 1999	2,1
	Aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit	7 janvier 2000	1,4
Indonésie	Accord élargi triennal	4 février 2000	3.638,0
Kazakhstan	Accord élargi triennal	13 décembre 1999	329,1
Lettonie	Accord de confirmation de 16 mois	10 décembre 1999	33,0
Lituanie	Accord de confirmation de 15 mois	8 mars 2000	61,8
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	FFCI	4 août 1999	13,8
Madagascar	Second accord annuel FRPC et extension	23 juillet 1999	27,2
Mali	Accord triennal FRPC	6 août 1999	46,7
Mauritanie	Accord triennal FRPC	21 juillet 1999	42,5
Mexique	Accord de confirmation de 17 mois	7 juillet 1999	3.103,0
Mongolie	Second accord annuel FRPC	16 juin 1999	14,8
Mozambique	Accord triennal FRPC	28 juin 1999	58,8
	Augmentation de l'accord triennal FRPC	27 mars 2000	28,4
Nicaragua	Deuxième accord annuel FRPC	16 septembre 1999	33,6
Ouganda	Troisième accord annuel FRPC	10 décembre 1999	26,8
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Accord de confirmation de 14 mois	29 mars 2000	85,5
Pérou	Accord élargi triennal	24 juin 1999	383,0
République kirghize	Second accord annuel FRPC	9 février 2000	21,5
Roumanie	Accord de confirmation de 10 mois	5 août 1999	400,0
Russie	Accord de confirmation de 17 mois	28 juillet 1999	3.300,0
Rwanda	Second accord annuel FRPC	19 novembre 1999	23,8
São Tomé-et-Principe	Accord triennal FRPC	28 avril 2000	6,7
Sénégal	Second accord annuel FRPC	12 juillet 1999	35,7
Sierra Leone	Aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit	17 décembre 1999	15,6
Tadjikistan	Second accord annuel FRPC	2 juillet 1999	30,0
Tanzanie	Accord triennal FRPC	31 mars 2000	135,0
Tchad	Accord triennal FRPC	7 janvier 2000	36,4
Turquie	Aide d'urgence	13 octobre 1999	361,5
	Accord de confirmation triennal	22 décembre 1999	2.892,0
Ukraine	Augmentation de l'accord élargi triennal	27 mai 1999	274,4
Zimbabwe	Accord de confirmation de 14 mois	2 août 1999	141,4

¹Pour les augmentations, seul le montant de l'accroissement approuvé apparaît.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages Spécialisés

BANQUE MONDIALE, « *L'Afrique subsaharienne : de la crise à la croissance durable* », Washington DC, Banque mondiale, 1989.

BANQUE MONDIALE, « *Développement du secteur privé dans les pays à faible revenu* », Washington DC, Banque mondiale, série « Le développement à l'œuvre », 1996.

BANQUE MONDIALE-PNUD, « *L'ajustement et la croissance en Afrique pendant les années 80* », Washington DC, Banque mondiale, 1989.

BRATTON (M) & VAN DE WALLE (N), « *Democratic Experiments in Africa : Regime Transitions in Comparative Perspective* », New York, Cambridge University Press, 1996.

CHALIAND (G), « *L'enjeu africain, géostratégie des puissances* », 1980.

COOPER (F), « *Africa and the world economy* » (pp.1-86) *The African Studies Review* vol.24, n°2/3, juin-sept 1981.

DEVARADJAN (S) & DE MELO (M), « *Adjustment with a fixed exchange rate : Cameroon, Côte d'Ivoire, Senegal* », *World Bank Economic Review* vol.1, n°3, 1987.

DIA (M), « *Développement et valeurs culturelles en Afrique subsaharienne* » (pp.10- 13), *Finances et Développement*, décembre 1991.

GEORGE (S), *Jusqu'au cou. Enquête sur la dette du tiers monde*, Paris, La Découverte, 1988.

GIRI (J), « *l'Afrique en panne, 25 ans de développement* », Paris, Khartala, 1994.

HIBOU (B), « *Economie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique subsaharienne* », *Les Etudes du CERI*, N°39-mars 1998 .

HUGON (P), « *l'économie de l'Afrique*, La Découverte, collection Repères », Paris, 1993.

JEFFRIES (R), « *The state, structural adjustment and good government in Africa* » (pp.20-35), *Journal of Commonwealth and Comparative Politics* vol.31, n°1, mars 1993.

MARCHAL (R) & MESSIANT (CH), « *Les chemins de la guerre et de la paix en Afrique* », Paris, Karthala, collection « Les Afriques », 1997.

MARTIN (D.C.), « *The Cultural Dimensions of Governance* », communication à World Bank Annual Conference on Development, Washington, 25-26 avril 1991.

MBEMBE (A), « *Après la colonie* », Paris, Karthala, 1998.

TAVERNIER (Y), *rapport d'information sur les activités et le contrôle du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale*, N°2801 du 13 décembre 2000.

WORLD BANK, « *Privatizing Africa's Infrastructure. Promise and Challenge* », WASHINGTON DC, World Bank Technical Paper n°337, 1996.

WORLD BANK, « *World Development Report* », Oxford, Oxford University Press for the World Bank, 1997.

Revue, articles et dépêches

BLONDIN-DIOP (O), « *l'Afrique et le nouveau siècle* », Le Monde, 27 janvier 2001.

CHAIGNEAU (P), « *Afrique subsaharienne : les dures lois de l'afro-réalisme* », CCE INTERNATIONAL, n°490, février 2001.

GILGUY (C), « *conférence de la Wilton House : construire la stabilité politique en Afrique subsaharienne* », Revue Marché tropicaux, n°2139, 3 octobre 1997.

STERN (B), « *le président sud-africain lance un « Plan pour la renaissance de l'Afrique* », Le Monde, 29 janvier 2001.

STERN (B), « *les investissements privés ont représentés 64% de l'aide aux pays pauvres en 1999* », Le Monde, 14 février 2001.

Sites Internet

www.un.org

www.assemblee-nat.fr

www.worldbank.org

www.fmi.org

www.presse-francophone.org

www.africaonline.co.ci